

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

SEANCE DU JEUDI 11 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 11 février, à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 5 février par Monsieur NICOLIN, s'est réuni sous sa présidence en séance publique, salle Charles de Gaulle à l'Hôtel de Ville.

Présents

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Christophe PION, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA.

Absents ayant donné pouvoir

Mme Sophie ROTKOPF à Mme Clotilde ROBIN, M. Gilles PASSOT à M. Jean-Jacques BANCHET, M. Quentin GUILLERMIN à Mme Fanny FESNOUX, Mme Christine CHEVILLARD à M. Franck BEYSSON.

Secrétaire

Mme Jade PETIT est élue secrétaire.

Adoption des procès-verbaux

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020 a été soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

INFORMATION

Présentation du projet « 2026 arbres »

Monsieur Lassaigue : Nous nous sommes engagés lors de notre campagne électorale sur un programme de plantation de 2 026 arbres, que je vais vous présenter aujourd'hui, et qui a pour objectif de développer la trame verte avec une augmentation de la surface arborée, de créer des îlots de fraîcheur pour s'adapter aux changements climatiques, d'assurer la pérennité du patrimoine arboré, renouvellement d'arbres en fin de vie ou à l'origine de nuisances aux habitants, et de favoriser le lien social et l'aspect éducatif avec la création de vergers.

Je vous informe maintenant sur la répartition du programme pluriannuel. Les plantations engagées dans des opérations en cours de réalisation sont prévues au budget 2021, il y a 570 arbres, des plantations pressenties dans les grands projets à échéance 2026, 475 arbres et des autres plantations qui vont voir le jour entre 2022 et 2026 sur des sites étudiés avec les services, 1 270 arbres. Ce qui fait un total de 2 315, complétés par des plantations en bosquets de jeunes plants qui seront de futurs arbres, notamment sur le site de Fontval. Il y a environ 500 exemplaires, et parallèlement des arbres seront abattus et seront comptabilisés à la fin en déduction de l'inventaire des arbres plantés.

Ensuite, vous avez la carte avec tous les sites, et à la suite de ce plan vous avez 3 listes d'arbres qui rappellent la répartition, je ne vais pas toutes vous les énumérer, vous les avez.

Monsieur Gerbot : On n'a rien sur nos tablettes.

Monsieur Lassaigue : Pour les 570 arbres prévus au budget 2021, il y en a dans le quartier Fontquentin : 33, quai Commandant Lherminier : 190, Berges de Loire : 7, parking Fontalon : 7, cimetières : 37, Fontval 1^{ère} tranche : 30, parking des Minimes : 22, Ecole Jean Rostand : 7, Ecole Mâtel : 8, Bois du Colombier : 14, Abords du stade du Parc 1^{ère} tranche : 50, boulevard de Thiers (entre stade Sampaix et la rue) : 25, square Brassens (abords du groupe scolaire Mayollet) : 10, renouvellement d'alignements (avenue de Lyon, route de Paris, rue de la Berge, avenue du Polygone, rue de Mâtel, avenue de la Marne) : 130.

Pour les 475 arbres prévus dans les grands projets, Fontval à la suite de l'aménagement : 40, quartier Sully/avenue de Lyon : 120, Bords de Loire II : 130, Parc rue Branly : 50, Gambetta/République : 15, renouvellement d'arbres dans les rues sites envisagés : avenue de Lyon, boulevard Blanqui, boulevard Baron du Marais : 120.

Et enfin pour les 1 270 autres, Stade du Parc 2^{ème} tranche : 50, Parc Fontalon : 180, rue des Vernes (au-dessus de la Halle Vacheresse) : 25, voie verte vélos (entre boulevard Ouest et rue Albert Thomas), c'est à dire derrière l'ancien cimetière : 30, prairie le bord de la rocade Joffre (au niveau de l'établissement « Demeures Familiales) : 60, chemin piéton entre boulevard d'Arras et de Péronne : 15, prairie à l'angle de l'avenue du Polygone et du boulevard de Péronne (un des sites pressentis pour le cimetière des animaux) : 50, square Bompard vers le Bord de l'Oudan : 20, route de Charlieu devant l'usine Michelin : 150, quartier du Port arrière de la Capitainerie et Roanne plage : 50, Bord du canal terrain entre le chemin piéton et la route, sur le tronçon N7/Tir à l'arc : 100, création de vergers en partenariat avec les associations Jardins partagés Marceau, Biocultura, Entrepôte : 120, vous pouvez changer le chiffre dorénavant cela sera 230, abords de la gare SNCF : 120, et divers sites dans le cadre de l'entretien courant : 300.

Voici la liste complète.

De plus, pour le choix des essences, les critères de sélection, nous avons surtout regarder l'adaptation à la sécheresse et à la chaleur, le faible pouvoir allergisant, la résistance aux maladies et aux parasites, la diversité et le développement par rapport à l'environnement.

Le terme « Planter le bon arbre au bon endroit avec des essences pressenties », les Micocoulier (Celtis), les Ginkgo (arbre aux 40 écus), l'Erable, (Acer), Févier (Gleditsia), Savonnier (Koelreuteria), Sophora, Chêne (Quercus).

Ces plantations sont prévues dans des opérations globales et seront réalisées par des entreprises.

L'arborisation sur les espaces existants sera effectuée en régie, avec la collaboration des Conseils de Quartier, les Conseils Municipaux des Enfants et des Jeunes, ainsi que les écoles et les centres sociaux. Je peux rajouter aussi des associations, comme les Jardins Partagés ou Biocultura.

Monsieur Gerbot : Pour commencer, on aimerait effectivement que ces informations nous soient transmises, puisque sur nos tablettes, on n'a absolument rien.

Monsieur le Maire : Cela sera fait.

Monsieur Gerbot : D'accord bien. Ensuite, il est évident que nous sommes tout à fait favorables à des opérations de plantation, mais nous pensons qu'une grande vigilance s'impose sur l'abattage d'arbres, en sachant, en effet qu'il y a quelque temps déjà de cela, vous avez, en votre qualité de Président de Roannais Agglomération, réalisé une opération d'abattage d'arbres sur l'espace Valmy, ainsi que pour l'extension du golf de Villerest.

Nous proposons, nous désirons d'ailleurs que la Ville de Roanne prête une vive attention aux arbres restant sur son territoire, et enfin nous proposons la mise en place d'une sanctuarisation des arbres existants sur notre commune.

Monsieur le Maire : Je vais juste retenir la dernière phrase, « une sanctuarisation des arbres existants », c'est tout simplement impossible. Lorsque vous avez un arbre malade, qui menace de tomber, on ne peut pas le garder.

Nous n'abattons pas les arbres par plaisir, il est évident que, quand on a des opérations d'abattage ou de renouvellement, parce que les arbres sont malades, vieux ou qu'ils sont sur le point de dépérir, nous sommes contraints de les enlever, mais l'objectif c'est bien non seulement de les remplacer, et je répète ici, ce programme de 2 026 arbres qui va même dépasser les 2 300, en fait c'est un programme de 2 300 arbres en plus de ceux qui existent aujourd'hui, compte tenu des remplacements existants, c'est net, c'est vraiment 2 300 arbres en supplément de ceux qui existent au moment où nous parlons.

Ce qu'il faut bien comprendre aussi, nous passons vraiment à la vitesse supérieure. Déjà sous le mandat précédent, nous avons augmenté le nombre d'arbres de plus de 700 sujets, alors que les mandats précédents, nous étions sur des quantités beaucoup plus restreintes. Là, on multiplie effectivement par quasiment trois l'implantation de ces nouveaux arbres, et puis il n'est pas impossible que nous en ayons effectivement d'autres.

Je rappelle qu'au niveau de l'Agglomération, nous lançons une autre opération concernant notamment des projets de sylviculture avec acquisition, plantation de nouvelles forêts sur le territoire de Roannais Agglomération.

Madame Dumoulin : Juste une petite question purement technique, la réponse sera sans doute purement technique. Je suis allée sur le chantier de Fontval pour voir où on en était justement de ce dispositif, j'ai lu la pancarte qui présente le chantier, il est noté 28 arbres. Alors comme on n'avait pas eu le document, je n'ai pas pu savoir, au final, combien il allait avoir d'arbres sur cet espace, qui logiquement, est dédié à la nature, enfin c'est un peu votre objectif non ? Combien il y aurait d'arbres au final, je n'ai pas eu le temps de faire le calcul, vous m'excuserez.

Monsieur Lassaigue : Alors des arbres adultes, il y en a une trentaine effectivement, il y a des bosquets avec 500 jeunes plants d'arbustes qui sont appelés à grandir. Il y a un autre projet que vous aurez bientôt aussi.

Si je peux rappeler juste deux chiffres : la ville de Roanne compte 5 500 arbres d'alignement et 210 hectares d'espaces verts.

Monsieur le Maire : 5 000, on augmente de 2 000, c'est une belle augmentation.

Madame Riamon : C'est un sujet consensuel M. le Maire et je crois pouvoir dire ici, que la totalité des candidats à l'élection municipale, il y a toutes sortes d'élections depuis déjà pas mal d'année, propose à juste titre la végétalisation ou la revégétalisation de nos centres-villes.

Accueil favorable à cette proposition, et pourquoi pas pousser en plus les curseurs plus loin. Ce qui m'amène à la question suivante, compte tenu des sécheresses chroniques que nous avons maintenant, et aussi compte tenu des aménagements assez rudes et assez peu végétaux de Bords de Loire, qui ont été livrés l'année dernière, est-ce que vous avez en main, est-ce que vous avez prévu une étude sur les îlots de chaleur au sein de notre ville, voire de notre agglomération, parce que cela relève à mon avis assez bien de l'adaptation au changement climatique.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas d'étude à proprement parler sur les îlots de chaleur, mais il y a une prise en considération des îlots de chaleur, c'est la raison pour laquelle ce plan tend à apporter une réponse qui vise à développer davantage de végétation, comme l'a dit Pascal Lassaigue, une trame verte qui justement puisse lutter contre ces îlots de chaleur. Comme nous mettons en place aussi dans certains parcs ou jardins, des espaces de brumisation pour justement faire baisser la température, et permettre aux mamans, aux enfants qui sont sur ces espaces de pouvoir être davantage rafraichis.

Nous prenons en compte cela, comme nous allons aussi prendre en compte, et cela a été dit par Pascal Lassaigue, les essences. Nous devons avoir aussi des essences d'arbres qui s'adaptent à l'évolution climatique et faire en sorte que nous ayons aussi des arbres qui soient moins consommateurs d'eau pour justement préserver ce bien précieux qu'est l'eau, mais pas d'étude à proprement parler sur des îlots de chaleur.

Après le commentaire que vous faites sur la place de la Loire, je ne pense pas qu'il soit juste, dans la mesure où nous avons fait des travaux sur la place de la Loire qui vont faire en sorte d'avoir davantage d'arbres et d'espaces arborés qu'il n'y en avait avant. Je rappelle que certes, nous avons beaucoup de platanes dont certains ont disparu, qui ont été abattus, mais nous avons au milieu un espace de gore qui n'avait aucune végétalisation. Pour ceux qui ont eu la possibilité d'aller visiter le site, même si le bas en Bords de Loire est effectivement plus minéral, toute la partie haute est quand même extrêmement végétalisée.

Monsieur Gerbot : Je mettrai tout simplement un bémol, non pas en ce qui concerne mon groupe, mais de par moi-même qui a été bûcheron, le ginkgo biloba craint sévèrement la sécheresse tout de même, c'est le seul bémol, les autres arbres pas de problème, mais pour le ginkgo biloba j'ai un doute.

Monsieur le Maire : On verra où est-ce qu'on les met, mais il est évident que les services connaissent également les caractéristiques de chacune des essences et auront soin, j'en suis convaincu, à planter les ginkgos biloba dans les endroits qui sont moins exposés à une éventuelle aridité.

Merci pour cet échange, merci à Pascal Lassaigne.

Madame Riamon : Merci M. le Maire, c'est parce que le sujet est un bon sujet. Toujours dans la même optique, et si j'ai bien compris cela va devenir obligatoire, je trouve cela très bien, est-ce que nous avons aussi un plan de débitumisation ?

Monsieur le Maire : On n'a pas un plan de débitumisation, mais nous avons un plan de désimperméabilisation des sols où la Ville de Roanne respecte même au-delà ses engagements, c'est-à-dire de désimperméabiliser 5 000 m² chaque année.

Un exemple, rue Gambetta, toutes les parties de stationnement qui étaient avant des parties imperméabilisées, sont aujourd'hui des parties perméables, qui permettent non pas d'aller mettre le ruissellement dans les réseaux, mais au contraire de faire en sorte que le ruissellement puisse retourner directement dans le sol grâce à des espaces qui sont désimperméabilisés.

Nous, nous allons effectivement sur cela, et d'ailleurs quand on compare les objectifs qui nous sont fixés par l'Etat de désimperméabilisation, je peux vous dire que la Ville de Roanne est en tête de toutes les villes de l'agglomération, et je vous invite en tant que Conseillère Régionale à faire passer le message à vos amis socialistes de Riorges qui sont très en retard sur leur programme dans ce domaine. C'est dommage pour eux effectivement, et y compris, comme le dit M. le Vice-Président de la Roannaise de l'Eau, sur les déconnexions.

Merci de cet échange.

Madame Riamon : Vous pouvez compter sur moi M. le Maire.

Monsieur le Maire : Je n'en doute pas.

Madame Riamon : Je n'ai jamais failli à ma mission dans ce domaine de quelque bord que l'élu ait pu être, vous le savez très bien.

Monsieur le Maire : Je tiens ici à remercier l'ensemble de nos services qui ont travaillé vite sur ce projet, parce que c'est un projet ambitieux. Globalement il faut savoir que, entre les acquisitions et les plantations, c'est environ 300 000 € qui vont être consacrés à ces plantations. Il n'y a pas de budget dédié spécifique, c'est une ligne qui sera dans chaque projet, par exemple le projet Bords de Loire, on intègre bien évidemment les acquisitions, les plantations, il n'y a pas de ligne dédiée, mais par contre tout cela est financé.

ADMINISTRATION MUNICIPALE

1. Exercice des pouvoirs délégués du Maire - Compte rendu

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation qu'il a reçue par délibération du 23 mai 2020.

Monsieur le Maire : Nous avons 26 décisions, je n'ai pas reçu de demande de précision par mail, est-ce qu'il y a éventuellement..., M. Gerbot ? J'aimerais bien M. Gerbot sur ces sujets que nous puissions avoir des questions préalables par mail. Je le dis à chaque Conseil, mais à un moment donné...

Monsieur Gerbot : Il va falloir effectivement qu'on le fasse, c'est vrai.

Le premier point, c'est par rapport au programme de démolitions 2020, pour la délibération 2020-131, à savoir les lots 1A et 1B figurant aux pages 45 et 48, il n'y a pas la prise en compte du développement durable des mesures environnementales de 10 %, alors que pour les autres lots il y a ces critères, alors déjà pouvez-vous nous éclaircir sur ce sujet ?

Nous estimons pour notre part que ces 10 % de prise en compte des mesures environnementales dans les appels d'offre en général, pourraient peut-être être vus à la hausse.

Deuxièmement au niveau de l'église Saint-Louis, il semblerait qu'il n'y a pas de suivi des performances énergétiques sur la rénovation de l'église, pouvez-vous nous en donner la raison ?

Enfin, au niveau de l'APEL, l'Association des Parents d'Elèves de l'Etablissement de l'Enseignement Libre du Pays Roannais. La Ville propose à cette association, une salle de réunion 5, place Maréchal de Lattre de Tassigny, en face de la rue du Château, peut-on connaître l'estimation financière de cette mise à disposition de ce local, pour cette association ?

Monsieur le Maire : Cela illustre vraiment ce que je viens de vous dire à l'instant, moi je ne vais pas vous répondre parce que je n'ai pas ces réponses, c'est pour cela qu'il faut poser ce type de question préalablement par mail, pour que l'on puisse vous apporter des réponses techniques. Là, aujourd'hui, je suis dans l'incapacité, compte tenu des questions précises, techniques que vous posez, de vous apporter la moindre réponse.

Monsieur Gerbot : Bien noté.

Monsieur le Maire : Nous notons effectivement ces questions et nous vous apporterons les réponses dès que nous pourrons rassembler les éléments que vous évoquez.

Monsieur Gerbot : Je vous remercie.

Monsieur Vanhecke : Je crois que je suis aussi mauvais élève que M. Gerbot, mais mon sujet était déjà expliqué auprès de Mme Rotkopf et concerne la Décision 2021-05, concernant l'aménagement du parking des Minimes.

Ce sujet a déjà été effectivement abordé, peut-être que nous aurions pu vous l'écrire, mais mon interpellation c'est surtout pour revenir sur cet aménagement et non pas sur le fond et le bien fondé de ces travaux, mais surtout sur la difficulté que celui-ci amène aux résidents, les abonnés.

La fermeture de ces places pose un problème sérieux aux résidents abonnés autour de la place des Minimes. Aujourd'hui c'est une vraie galère, c'est vraiment difficile de trouver de la place. Ma question, tout au moins ma demande, serait de pouvoir à titre exceptionnel, ouvrir d'autres emplacements, puisque nous sommes, les résidents sont simplement sollicités à certaines rues, à certains emplacements, et à un moment donné c'est impossible de se garer dans ce secteur. Pourriez-vous jusqu'à la fin des travaux, faire en sorte que les résidents, autour de la place des Minimes, puissent aller au-delà de leur rue autorisée ? Merci.

Monsieur le Maire : Si je vous retourne la question, qu'est-ce que vous proposeriez ?

Monsieur Vanhecke : Ce que je propose, peut-être qu'effectivement on pourrait avoir une identification sur les cartes des résidents. Ce sujet a été discuté avec Mme Rotkopf, qui m'a dit « on a travaillé longuement dessus », peut-être avec M. Murzi puisqu'elle devait transférer la demande en commission auprès de M. Murzi, mais peut-être qu'effectivement les résidents qui se trouvent dans ce secteur, qui ont une carte verte, pourquoi ne pas leur mettre un petit papillon ou un point rouge, vert, jaune, tout ce que vous voulez, pour identifier, pour que vos agents qui passeront mettre les contraventions, pourraient se dire « tiens celui-ci, exceptionnellement, peut se garer dans tel coin ». Les résidents ne peuvent pas aller aux Halles, pas place Sully. Il faut trouver une identification simple, rapide, et que tout le monde soit tranquille. Je pense que ça c'est réalisable.

Monsieur le Maire : C'est une proposition qui tient la route, il faut qu'on regarde cela. Après, il faut quand même rappeler que nous avons aujourd'hui des capacités de stationnement sur l'Esplanade des Mariniers qui sont toutes proches, et qui peuvent permettre aux riverains de pouvoir se garer, mais en attendant, je veux bien qu'on étudie cette proposition de reprendre les abonnés qui sont domiciliés...

Monsieur Vanhecke : Jaurès, Marengo, ...

Monsieur le Maire : Je ne suis pas sûr que cela soit très facile, on va regarder.

Monsieur Vanhecke : Bien avant la fin des travaux, tout de même.

Monsieur le Maire : On va regarder cela.

2. Lancement des marchés publics - Information

Monsieur Grange : Ce soir nous lançons 4 Marchés à Procédure Adaptée, 3 de travaux et 1 de service.

Le premier marché concerne la relocalisation du Centre de Protection Urbain, rue de la Berge, situé au-dessus du C.P.U. actuel. L'espace étant devenu exigu en raison d'une augmentation des effectifs de la Police Municipale.

Ensuite nous avons deux aires de jeux en création au niveau de la friche Fontval et du quartier Fontquentin, qui font l'objet de deux marchés différents.

Et enfin le dernier marché de service, la location de cloisons pour l'Espace Congrès suite aux travaux au niveau du Centre Administratif, pour le réaménagement des bureaux des personnes qui vont déménager.

Monsieur le Maire : Des choses qui sont intéressantes, d'abord le Centre de Protection Urbain. Vous savez que nous avons acquis des locaux, les anciens locaux du cabinet d'architecture LAVARENNE. Nous avons aujourd'hui des travaux qui sont engagés, l'objectif étant de pouvoir agrandir le Centre de Protection Urbain pour pouvoir passer de 75 à 175 m², et environ de 10 à 21 écrans, avec 4 vues par écran, ainsi que la création d'une salle de lecture, de gravage, de bureaux dédiés et d'une salle opérationnelle.

En ce qui concerne les aménagements de la friche Fontval, là nous mettons une aire de jeux. On verra quels types de jeux seront retenus, et l'ouverture de cette aire de jeux est prévue pour cet été, même chose en ce qui concerne l'aire de jeux de Fontquentin, elle sera elle aussi ouverte cet été.

Les locations de cloisons pour l'Espace Congrès, c'est tout simplement pour pouvoir séparer nos agents qui vont déménager du Centre Administratif à l'Espace Congrès dès le 1^{er} mai, pas le 2.

Le Conseil Municipal en prend acte.

FINANCES – MOYENS GENERAUX

3. Subventions annuelles de fonctionnement, pour l'organisation d'une manifestation et pour participation aux frais de chauffage et d'éclairage - Budget Général - Conventions avec l'A.S.R. Rugby à XV, l'Association Sportive du Parc des Sports Football, le Club Athlétique Roannais, le Club des Hockeyeurs Roannais, Roannais Foot 42, Roanne Riorges Handball, le Club Routier des Quatre Chemins, le Football Club de Roanne, Roannais Basket Féminin, le Vélo Club Roannais, le Groupement Roannais de Pétanque et Partenaires Roanne Organisation - Année 2021 - Approbation

Madame Dana Burnichon : Effectivement recevoir une subvention, c'est participer au rayonnement de la municipalité dans un but d'intérêt général, les associations le savent, la municipalité aussi.

C'est pourquoi, comme chaque année cette dernière soutient le dynamisme associatif local en attribuant des subventions et en approuvant des conventions.

Monsieur le Maire : Globalement, pas d'évolution notoire, si ce n'est quelques subventions qui sont effectivement à la baisse et dont les différentes associations ont été informées considérant la crise sanitaire, puisque nous avons des associations qui n'ont pas eu la même activité, et pour lesquelles nous apportons une subvention dans le cadre de cette activité.

A contrario, nous intégrons désormais le CR4C puisque vous savez que le CR4C était financé dans le cadre du sport de haut niveau par l'Agglomération, ayant été rétrogradé au niveau de sa discipline, et bien il revient dans le giron de la Ville, par contre, bien évidemment avec une CLECT à venir de façon à pouvoir financer cela, mais nous sommes sinon sur un montant qui est tout à fait comparable aux autres années.

Monsieur Gerbot : Pour commencer, 4 000 € pour les Amis de la Chapelle Saint-Michel, on aimerait savoir quelles sont les actions menées par cette association. Ensuite en comparaison par rapport à 2020, quelles sont les associations ayant subi des baisses ou des hausses importantes de subvention ? Et pour quels motifs ? Nous aimerions connaître les critères d'attribution des subventions aux associations.

Monsieur le Maire : Toutes ces questions, M. Gerbot, elles sont traitées dans le cadre des Commissions, aussi bien sports quand elle concerne le sport, culture quand elle concerne la culture, social en ce qui concerne le social, on ne va pas refaire le débat sur les critères, vous connaissez les choses.

Après, même chose là-aussi, vous avez tous les éléments qui sont accessibles sur la plateforme avec les montants des subventions.

Quels sont les critères ? Les critères, cela dépend des secteurs bien évidemment, cela dépend du nombre d'adhérents, de leurs actions, du nombre de déplacements,..., vraiment les critères sont connus pour chacune des disciplines.

Après quelles sont celles qui ont subi des baisses, regardez le dossier qu'on vous donne, analysez et intervenez après avoir étudié le dossier, je ne vais pas repasser l'ensemble des subventions en Conseil Municipal une par une.

Monsieur Gerbot : Justement on a regardé par rapport à 2020, voyez-vous, et on se rend compte en effet, que certaines associations ont subi quand même une très forte baisse.

Monsieur le Maire : Mais bien sûr, dites-moi lesquelles ?

Monsieur Gerbot : Et bien je vais vous le dire.

Monsieur le Maire : Sur lesquelles souhaitez-vous avoir des informations ?

Monsieur Gerbot : Je vais vous le dire et je pense que vous vous en doutez, par exemple La Ligue de l'Enseignement, comment cela se fait que de 2020, en une année, elle perd 2/3 de ses subventions, elle était à 9 000 € en 2020, elle passe à 3 000 € maintenant. Là aussi c'est étonnant.

Monsieur le Maire : Mme Dufossé va vous répondre.

Madame Dufossé : Effectivement il y a une baisse, d'abord pour plusieurs raisons. De nombreuses associations ont des subventions, il se trouve que La Ligue de l'Enseignement fait partie des trois associations qui ont une subvention au niveau scolaire, subvention qui était bien supérieure à d'autres associations comme par exemple Lire et Faire Lire qui n'avait que 1 000 €. Il se trouve aussi que La Ligue de l'Enseignement intervient uniquement sur le temps scolaire, ce qui veut dire que théoriquement, nous n'aurions même pas, quelque part à donner de subvention puisque ces interventions se font sur le temps scolaire. Je rappelle que l'Education Nationale a un financement extrêmement inférieur au nôtre.

Certaines actions ont été entreprises l'année dernière qui n'ont pas pu être réalisées à cause du COVID, cela explique aussi la baisse de cette subvention, et puis c'est dans un souci d'égalité, je vous dis l'association Lire et Faire Lire n'a que 1 000 €, donc c'était un peu disproportionné au scolaire.

Monsieur le Maire : Après j'ai reçu, pour d'autres raisons d'ailleurs, le Président, le Directeur de la Ligue de l'Enseignement, et nous avons évoqué ces sujets et ils sont repartis sans avoir d'état d'âme particulier.

Madame Dumoulin : On reviendra peut-être sur certaines subventions après, mais je trouve que cette délibération nous donne l'occasion de revenir sur une information qu'on a eue dans la presse, je remercie d'ailleurs les journalistes qui ont consacré quelques colonnes à cette information.

Vous avez dévoilé un projet, apparemment qu'on n'avait pas vu dans vos documents de campagne, et un projet qui va faire vivre la démocratie. C'est très intéressant, vous avez décidé de faire en sorte que nous devenions bons. M. le Maire c'est un vrai défi, je vous reconnais là, c'est vraiment un défi à la hauteur de vos ambitions.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas compris le sujet, vous avez décidé que nous...

Madame Dumoulin : Vous avez décidé de faire en sorte que nous devenions bons, alors vous allez voir comment je rebondis. J'étais en train de dire M. le Maire que c'était un vrai challenge...

Monsieur le Maire : Ce n'est pas une décision, je m'efforce.

Madame Dumoulin : J'ai bien compris. C'est un beau challenge je vous félicite, je trouve que c'est réellement à la hauteur de vos ambitions.

Voyez ce n'est pas facile de s'improviser pédagogue par exemple pour ce dossier de subventions, sachant qu'il y a beaucoup de nouveaux élus, vous auriez pu nous donner un document où on avait une colonne 2020, 2021, cela nous permettait un peu de voir comment évoluaient ces subventions, et puis aussi nous fournir, parce qu'il y a aussi de nouveaux élus, un document qui nous permettait de comprendre comment fonctionnaient ces subventions, les critères,... , bon apparemment vous avez pour nous une discipline de fer, vous voulez qu'on travaille, qu'on soit dans l'autonomie, on a compris, donc on va ouvrir nos dossiers, on va aller travailler, nous sommes des besogneux, cela tombe bien.

J'ai fait le travail, j'ai fait la besogne, j'ai comparé, du coup j'ai complété mon tableau, c'était formidable, merci de m'avoir fait autant travailler.

Quoi qu'il en soit, on repère quelques petits éléments intéressants. Je vais faire comme M. Gerbot, il a travaillé aussi. J'ai vu par exemple que la subvention des Amis du Musée et de la Médiathèque passait de 1 300 € à 500 €, c'est un peu dommage, je vais vous dire pourquoi, parce qu'il me semble que vous avez un vrai projet pour le Musée. Il nous faut là aussi et c'est un discours que je tiens dans d'autres assemblées, il ne faut pas désincarner, il faut au contraire remettre les individus, remettre les citoyens au cœur des projets de la Ville. Je trouve un peu dommage que ces personnes qui sont très engagées pour notre ville et pour faire vivre la culture, se trouvent démunies financièrement.

Je ne reviens pas sur La Ligue de l'Enseignement, je l'avais notée comme M. Gerbot.

Je peux revenir par exemple, c'est la délibération d'après, mais comme j'ai décidé de faire un tir groupé, parce que vous nous avez reproché de ne pas être assez efficace en termes de synthèse. Je prends le Théâtre MAD qui apparaît, je pense qu'il y a une raison purement technique, Théâtre MAD qui passe de 17 500 € à 12 000 €, je prends aussi Mâtel Tennis qui passe de 3 100 € à 1 420 €.

Ecoutez, j'ai vraiment l'impression qu'on a raté un cours, c'était le cours sur les attributions des subventions, c'est un peu dommage parce qu'il me semblait que l'empathie nouvelle qui s'était emparée de vous, allait nous permettre de travailler dans de meilleures conditions.

Quoi qu'il en soit et trêve de plaisanterie, nous avons aujourd'hui un tissu associatif sur le roannais qui est en difficulté, qui a perdu beaucoup d'adhérents en 1 an, il faut le dire, qui aussi n'a pas eu la possibilité d'organiser les événements qu'ils organisent habituellement.

M. le Maire, il n'y a qu'une seule question que l'on va vous poser, qu'est-ce que vous envisagez comme plan de relance pour la vie associative ?

Monsieur le Maire : J'ai plusieurs élus qui souhaitent intervenir pour vous donner chacun dans leur secteur, des réponses, mais il faut tenir compte aussi des ajustements.

Je vais prendre tout simplement un exemple qui est celui des Amis du Musée et de la Médiathèque. Il ne vous a pas échappé que ces deux établissements durant l'année 2020 et durant l'année 2021 sont fermés en grande partie, leurs activités sont donc forcément réduites, et par conséquent le soutien municipal que nous leur apportons pour mener ces activités, forcément est réduit.

Par ailleurs quand vous regardez la trésorerie de certaines associations, et c'est le cas en particulier des Amis du Musée, très objectivement avec 28 000 € devant eux, compte tenu de leur budget annuel, la subvention il est logique de l'adapter, c'est ce que nous avons fait.

Ensuite, je vous donne un exemple, les Amis du Musée et de la Médiathèque. La Médiathèque fait désormais partie de Roannais Agglomération. Il n'y a plus de légitimité pour que la Ville participe au fonctionnement de la partie Médiathèque, là aussi il faut en tenir compte.

Ce que je veux simplement vous dire, c'est que chaque subvention a été passée au tamis, nous avons regardé les trésoreries, les activités, les ouvertures de façon à pouvoir justement proposer des adaptations. Nous ne sommes pas contrairement à d'autres sur « je reconduis chaque année sans regarder », c'est de l'argent effectivement public, nous regardons les besoins aussi, parce que cela ne sert à rien de donner des subventions alors que les moyens sont importants.

Je vous donne simplement un autre exemple que vous n'avez pas soulevé. L'Amicale du Personnel, nous donnions chaque année 10 000 € à l'Amicale du Personnel. Le Directeur Général a regardé cette affaire et l'Amicale du Personnel dispose d'une trésorerie aujourd'hui de 250 000 €, honnêtement pourquoi donner 10 000 € ? Cette année, en accord avec eux, nous les avons reçus, nous ne donnerons aucune subvention, y compris d'ailleurs à l'Agglomération.

Tout cela pour tenir compte, effectivement de la situation. Certains pourraient dire « oui mais c'est une prime à la mauvaise gestion, ceux qui n'ont pas de trésorerie, du coup vous allez les aider et puis ceux qui ont une grosse trésorerie, vous ne les aidez pas », mais je rappelle que nous ne sommes pas là pour reconduire les yeux fermés les subventions. Nous faisons un effort financier pour ceux qui en ont besoin, qui mènent des projets et nous tenons compte de la situation de chacun.

Madame Dana Burnichon : Juste sur Les Amis du Musée et de la Médiathèque, cette subvention sert à 80 % pour organiser des voyages et des sorties. Il est vrai que cette année, cela a été un petit peu compliqué, on peut reconnaître aussi que cela peut justifier la baisse de cette subvention, je voulais juste apporter cette précision.

Monsieur Lassaing : Je voudrais répondre à Mme Dumoulin sur les critères. Par exemple à la Commission des Sports, vous êtes titulaire, et à la dernière Commission Mme Muguet à donner une information à tous les présents, M. Vanhecke, M. Iacovella. Vous avez fait déplacer l'heure de la Commission parce que vous ne pouviez pas être là à temps. Cela fait deux fois que vous êtes absente, donc pour être bon il faut être présent.

Monsieur Brasseur Minard : Pour répondre aussi à la question de Mme Dumoulin concernant la Compagnie MAD, comme l'ont dit mes collègues au niveau des critères, nous avons pris aussi en compte la valorisation. De ce fait, il est vrai que la subvention a baissé pour la Compagnie MAD. Ils ont une belle valorisation en occupant le local LeLABO. Deuxièmement, aussi cette compagnie a bénéficié du soutien de la Ville avec le théâtre où il y a eu une coproduction sur la saison 2018-2019 et un accueil en résidence. Il nous semblait aussi cohérent de prendre en compte cette valorisation d'où le fait de cette baisse de cette subvention.

Monsieur le Maire : Après en culture, nous avons aussi M. Banchet de nouveaux entrants qui vont bénéficier de subventions alors qu'ils n'en n'avaient pas les années précédentes. Tout cela il faut en tenir compte.

A côté de cela, je voudrais vous dire puisque vous m'avez demandé « quel est le plan de relance vis-à-vis des associations », nous sommes en train de travailler sur un fonds de soutien aux associations qui ont été mises en difficulté par la crise COVID. Ce fonds de soutien est en train d'être préparé, d'être alimenté également. Je peux vous dire que les « économies » qui sont faites parce que nous tenons compte des critères que nous avons évoqués tout à l'heure, serviront justement à apporter un soutien sous forme de solidarité aux associations qui en feront la demande, mais pour lequel aussi nous mettrons en place des critères objectifs. Il ne suffira pas de dire « j'ai besoin ou je demande de l'argent », tout cela sera examiné, passé au tamis des élus.

Madame Dumoulin : On a donc une information comme quoi il y aura un fonds de soutien, on verra donc la suite.

Par contre, je tiens à répondre en public à M. Lassaingne, ne pas lui dire en dehors. Je veux qu'il m'apporte les preuves que j'ai fait déplacer deux dates, c'est totalement faux, je veux les preuves par mail.

Monsieur le Maire : Il ne parlait pas de date, mais des horaires.

Madame Dumoulin : Je n'ai jamais demandé un changement d'horaire, j'ai obéi, je ressortirai mes mails s'il le faut. Je pense qu'on va éviter M. Lassaingne ce genre de propos, je trouve mesquins, parce que quand je ne suis pas là, c'est que je suis en Conseil d'Administration de collège, dans ma fonction d'Elue Départementale, M. Vanhecke est là, et en aucun cas je n'ai demandé à changer un horaire. Quand les réunions sont à 12H30 ou à 12H15, c'est arrivé je crois une fois, j'étais là. Je souhaiterais vivement et je tiens à le préciser ce soir, qu'il n'y ait pas ce genre de propos, qui franchement, ne sont pas dignes d'élus responsables.

Monsieur le Maire : Vous avez raison, il ne faut peut-être pas s'éterniser sur des polémiques stériles, mais lorsque vous demandez à déplacer une réunion en disant que votre horaire à 18H ne vous convient pas, si on pouvait le décaler pour mettre à 18H15, c'est bien une demande, même si elle est faite oralement, elle est faite.

Madame Dumoulin : *Hors micro.*

Monsieur le Maire : Et après il faut effectivement être présent, peu importe. Aujourd'hui, c'est une réalité, c'est une demande que vous aviez faite, maintenant c'est votre problème. Vous savez, moi on m'a beaucoup reproché mon cumul, si vous estimez que vous avez trop de mandats pour pouvoir les assumer pleinement, c'est à vous d'en tirer les conséquences, le mois de juin s'y prêtera.

Monsieur Beysson : Juste une intervention pour signaler à l'Assemblée. Je sais que certains élus de la Majorité sont au courant mais pas tous ici. En ce qui concerne cette délibération, je ne vais pas prendre part au vote parce que je suis salarié du service d'éducation de l'environnement de La Ligue de l'Enseignement qui est concernée par cette baisse de subvention de 2/3. J'informe aussi que si je ne réagis pas aux explications qui ont été données, j'ai un droit de réserve par rapport à ma profession, un devoir de réserve. La Ligue de l'Enseignement réagira si elle le souhaite derrière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions aux différentes associations et d'approuver les conventions à intervenir avec les associations désignées.

M. Lassaing, membre du bureau du Vélo Club de Roanne, M. Murzi, Administrateur de l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite et membre du bureau du Club Roannais de Plongée, MM Brasseur Minard et Banchet, Administrateurs de Ciné Rivage, M. Beysson, salarié de la Ligue de l'Enseignement n'ont pas pris au vote.

Les Groupes "Collectif 88 %" et "A Gauche pour Roanne" se sont abstenus.

4. Soutien aux compagnies professionnelles roannaises de spectacle vivant - Subventions 2021 - Approbation

Monsieur Brasseur Minard : Soutenir les compagnies professionnelles de spectacles vivants implantées sur le territoire est important pour la vitalité artistique de la Ville de Roanne.

Ces compagnies sont peu nombreuses par rapport à d'autres territoires et il nous semble important de pouvoir leur donner des espaces de travail, comme le plateau ou le studio du Théâtre, la mise à disposition de locaux mutualisés et dédiés comme LeLABO, pôle de créations artistiques permettant aux artistes de travailler, répéter, expérimenter, implanté dans l'ancienne école Mâtel.

Mais aussi, les soutenir et accompagner pour mettre en œuvre des projets d'actions culturelles en direction des différents publics comme les scolaires, les centres sociaux ou le centre de détention. Je peux parler par exemple du LABO qui a, cet été, profité du dispositif Graines d'Artistes.

De plus, la Ville soutient ces associations sous forme de subventions de fonctionnement annuelles.

Une réflexion qui permettra d'apprécier les critères clairs sera engagée ce début d'année 2021 pour la campagne de demande de subventions annuelles de 2022 notamment en intégrant la valorisation des aides en nature afin d'évaluer le soutien apporté par la Ville de Roanne, d'afficher une politique culturelle renforcée, de mettre en cohérence la démarche globale engagée, y compris les moyens mis à disposition pour accompagner ce secteur culturel en rendant, de fait, plus visible et lisible la politique de soutien aux compagnies professionnelles, tout en développant une cohérence avec tous nos partenaires financiers tels que la Région, le Département et la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Cette démarche sera mise en lumière pour les compagnies, afin d'afficher une certaine équité de traitement. Les critères retenus comme les créations, son action culturelle sur le Roannais, son engagement, son développement et sa structuration rendront de fait plus lisible leur demande de subventions.

De plus, certaines compagnies sont ancrées sur notre territoire et développent un travail artistique depuis plusieurs années, d'autres émergent comme la Cie Vague 2 flow ou Missing Piece et il est donc important de pouvoir apporter un soutien au démarrage d'un projet artistique également.

Ainsi, il est proposé pour l'année 2021 le soutien suivant : au Budget Annexe du Théâtre, pour la Compagnie Dynamo 11 000 €, pour la Compagnie MAD 12 000 €, pour les Compagnies émergentes, deux nouvelles Compagnies et nous en sommes très satisfaits, sur notre territoire, Missing Piece 2 000 € et la Compagnie Vague 2 Flow 2 000 €, d'attribuer au Budget Général, la subvention de 7 000 € pour les Variétés Lyriques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions aux compagnies professionnelles roannaises de spectacle vivant.

Le Groupes "A Gauche pour Roanne" s'est abstenu.

INTERCOMMUNALITE

5. Poursuite de la démarche d'attractivité territoriale - Convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et Roannais Agglomération - Approbation

Madame Petit : Un petit rappel historique, en 2012 ont été décidés le développement et le renforcement de l'attractivité de notre territoire par le biais de différents acteurs économiques et des Collectivités Territoriales, qui ont décidé à ce moment-là de mettre en place diverses opérations, soit de communication mais aussi et surtout de constitution et d'entretien d'un réseau.

Cette démarche a été remise à l'époque entre les mains d'une association qui était Roanne Territoire, et il se trouve qu'en septembre 2020, les élus de cette même association de Roanne Territoire, ont décidé de dissoudre cette association, tout en continuant évidemment, de manifester l'envie de poursuivre la démarche de mise en valeur de notre territoire.

Il a donc été décidé cette fin d'année dernière de redessiner un projet de collaboration via une convention que vous avez en pièce jointe de la délibération, qui acterait à engagement égal les trois contractants, à savoir la C.C.I. Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, la Ville de Roanne et Roannais Agglomération.

D'une part, il est écrit que ces différents contractants s'engagent à mettre en place une feuille de route pour l'année 2021, et également ils s'engagent à lancer une campagne de communication à l'intention des télétravailleurs qui aurait lieu d'ici mars 2021.

Chaque protagoniste, chaque signataire de cette convention s'engage également à investir chacun 10 000 € pour cette opération.

Je vous ai un peu dessiné les grandes lignes, il s'agit effectivement d'un remodelage.

Madame Riamon : On a évoqué cette délibération au Conseil Communautaire, mais j'avais deux questions et une demande à vous faire néanmoins avec un accord favorable sur le fond, c'est la continuité d'un travail qui se fait depuis de très nombreuses années, qui est important en termes de marketing territorial en particulier.

Néanmoins, lors du dernier Conseil Communautaire, on a renouvelé la convention, judicieuse me semble-t-il, avec Belmont-Charlieu en matière de mutualisation, d'efforts de développement économique et là aussi de marketing territorial, qu'est-ce qui fait qu'on englobe pas Charlieu-Belmont dans cette refonte ? Vous avez dit de cette convention qui s'inscrit dans une certaine continuité je le rappelle, d'une part, et d'autre part qu'est-ce qui fait que la Région ne participe pas à ce financement comme elle a pu le faire dans les années précédentes, alors qu'elle le faisait au travers du C.D.D.R.A. ? Rien n'empêche de la solliciter et qu'elle y participe. Troisième point, est-ce que nous pourrions disposer des comptes-rendus ou de la mesure des résultats, je sais que c'est difficile mais des campagnes qui seront menées dans cette opération ?

Monsieur le Maire : Alors Charlieu-Belmont, tout simplement parce qu'ils ne veulent pas payer. Je veux bien mettre des gens dans une convention, mais si c'est pour que cela soit gratuit, la réponse est non.

Sur la Région, la Région vous le savez a une politique différente depuis l'élection de Laurent Wauquiez, c'est de consacrer ses efforts en direction des Collectivités Territoriales sur l'investissement, et donc de réduire les dépenses de fonctionnement, c'est de la dépense de fonctionnement.

Clairement, après avoir pris quelques contacts, nous nous sommes rendu compte que ce n'était pas un des sujets sur lequel nous aurions gain de cause. C'est la raison pour laquelle nous n'avons même pas établi de demande, considérant que la réponse était connue d'avance.

Après, on peut tous espérer davantage, aujourd'hui ce qui a été fait hier avec Roanne Territoire, ce qui va être fait demain par l'intermédiaire de cette convention, nous permet de mener à bien des campagnes de promotion, de marketing territorial à l'extérieur, il y en a eu une en fin d'année à Paris, nous en préparons une autre pour le printemps sur Lyon, nous le finançons grâce à cette mobilisation de la Ville, de l'Agglomération et de la Chambre de Commerce.

Si demain, ces trois entités décidaient qu'il fallait faire autre chose, le faire différemment, voire aller plus loin financièrement, nous nous réunirions facilement d'ailleurs, pour décider si oui ou non, nous devrions mettre plus d'argent sur la table, voilà ce que je peux vous dire par rapport à cela.

Quant à l'évaluation des campagnes, oui il faut qu'elles soient évaluées et c'est en train d'être fait pour la campagne qui a eu lieu en fin d'année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et Roannais Agglomération, faisant notamment mention d'un engagement à 10 000 € pour chacun des partenaires.

AFFAIRES SOCIALES

6. Centres Sociaux et Comité Roannais de Vacances - Convention Territoriale Globale - Conventions d'objectifs et de financement - Subventions de fonctionnement au titre de l'année 2021 - Approbation

Monsieur Nouibat : Les reconfigurations territoriales ayant un impact sur les objectifs de cohésion sociale de la branche famille, ont obligé les C.A.F. et les collectivités à remplacer le Contrat Enfance Jeunesse par une Convention Territoriale Globale (C.T.G.).

Cette démarche stratégique partenariale a pour objectif d'élaborer un projet de territoire s'appuyant sur un diagnostic global portant entre autres sur la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, les droits, le logement, le handicap, avec pour référence les différents schémas départementaux.

Cette C.T.G. est signée entre la C.A.F. et le territoire de Roannais Agglomération comprenant Roanne et 9 autres communes, tous s'étant fixés des objectifs devant répondre à leurs besoins et attentes.

Sur le territoire roannais, la Ville assure la mission de chargée de coopération C.T.G.. Cette mission est soutenue grâce aux versements C.A.F. d'un bonus territoire à la Ville de Roanne.

La C.T.G. cadre les champs d'intervention et les modalités de collaboration. Ce sont des conventions d'objectifs et de financement qui vont permettre d'encadrer les conditions d'exécution de chacun des projets.

Une première convention est signée avec la C.A.F. pour le financement dit de pilotage du projet de territoire. Quatre autres Conventions d'Objectifs et de Financement (C.O.F.) sont renouvelées, les Centres Sociaux Bourgogne, La Livatte, Marceau-Muslant et le Comité Roannais de Vacances.

Les Centres Sociaux Condorcet et Moulin à Vent, quant à eux, renouvellent leur agrément en mars 2021. C'est pourquoi, les C.O.F. seront approuvées dans un prochain Conseil Municipal.

Enfin pas de mise en œuvre de C.T.G. sans deniers publics, aussi la Ville de Roanne propose d'accorder une subvention globale de 795 186 € pour l'année 2021, montant identique à 2020. Cette subvention selon la répartition financière identifiée dans le tableau joint à la délibération, servira à financer une partie du pilotage de chaque structure. Ces sommes seront versées une fois les C.O.F. signées.

Monsieur le Maire : Pas de changement, des modes de financements différents, pas de changement pour les Centres Sociaux quant à leurs recettes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la Convention Territoriale Globale (C.T.G.) pour la période 2020-2024, la Convention d'Objectifs et de Financement (C.O.F.) au titre de la coordination de la C.T.G. sur le territoire de la Ville de Roanne, et les conventions d'objectifs et de financement à intervenir avec les Centres Sociaux Bourgogne, la Livatte, Marceau-Mulsant et le Comité Roannais de Vacances pour la durée 2021-2024, et d'allouer les montants de subventions de fonctionnement attribués pour l'année 2021 aux Centres Sociaux et au Comité Roannais de Vacances.

M. Nouibat, Administrateur des Centres Sociaux Condorcet, Bourgogne, La Livatte, Marceau/Mulsant et Moulin à Vent, Mme Troncy, Administrateur du Centre Social Condorcet, Mme Barbant, Administrateur du Centre Social Bourgogne, Mme Redeuilh, Administrateur du Centre Social La Livatte, Mme Lapalus, Administrateur du Centre Social Marceau/Mulsant, Mme Dufossé, Administrateur du Comité Roannais de Vacances, n'ont pas pris part au vote. Mme Fesnoux ayant le pouvoir de M. Guillermin, Administrateur du Centre Social Moulin à Vent, n'a pas pris part au vote.

7. Action sociale municipale - Convention avec le C.C.A.S. - Approbation

Madame Troncy : Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Roanne est un établissement public administratif qui dispose d'une autonomie juridique et financière.

Le rôle du C.C.A.S. est d'animer et de coordonner l'action sociale municipale par la mise en œuvre d'aides, de prestations et d'actions en faveur des seniors, de l'insertion des publics en situation de fragilité ou de précarité et de la lutte contre l'isolement.

Dans le respect de l'autonomie du C.C.A.S. et pour lui permettre d'assurer pleinement ses missions, la Ville de Roanne lui attribue une subvention de fonctionnement annuelle.

Aussi, afin de donner une plus grande cohérence et lisibilité à leurs relations, la Ville de Roanne et son C.C.A.S. sont liés par une convention. Ladite convention étant arrivée à échéance au 31 décembre 2020, il y a donc lieu de la renouveler.

Monsieur le Maire : Pas de changement en particulier dans cette convention.

Madame Dumoulin : Comme j'étais au Conseil d'Administration du C.C.A.S., je peux en apporter les preuves à M. Lassaigne, s'il en a besoin, on fera des photos la prochaine fois.

Monsieur le Maire : Une fois n'est pas coutume.

Madame Dumoulin : Je n'ai pas écouté M. le Maire, excusez-moi.

Monsieur le Maire : Une fois n'est pas coutume sur le ton de l'humour !

Madame Dumoulin : Alors je tiens à signaler, parce qu'évidemment le C.C.A.S. n'est pas en séance publique, les roannais ne savent pas ce qui s'y passe, pourtant il s'y passe des choses très intéressantes, on échange beaucoup, M. Nouibat peut en témoigner.

Il y a une annonce qui a été faite par Mme Troncy, c'était cette semaine le C.C.A.S., M. Lassaigne je ne me trompe pas ! Il y a une annonce qui a été faite concernant les associations à vocation sociale, parce que j'ai interrogé justement Mme Troncy, je ne savais plus à quel moment on voyait les sommes attribuées aux associations à vocation sociale, ce n'est pas pour tout de suite.

Par contre, Mme Troncy nous a annoncé qu'il allait y avoir une réunion de ces associations pour essayer, je pense, de faire le point sur la situation. Vous le savez M. le Maire, je pense que vous l'avez bien compris, il y a aujourd'hui urgence, il y a des roannais qui sont dans la difficulté, et nous attendons cette réunion, nous l'attendons avec impatience mais aussi avec inquiétude, et une fois n'est pas coutume, nous l'attendons aussi avec espoir.

Monsieur le Maire : Et c'est quoi la question ?

Madame Dumoulin : C'est une remarque.

Monsieur le Maire : Bon d'accord, pardonnez-moi.

Monsieur Gerbot : En ce qui nous concerne, nous nous abstiendrons sur cette délibération car il est exclu de toute manière pour nous de voter contre ces actions sociales.

Toutefois, nous regrettons que les personnes sans papier, dont tous ne sont pas en situation irrégulière mais en grande difficulté, n'ont pas accès à l'aide alimentaire, ce que nous avons déjà dénoncé, cela ressemble en fait au médecin qui laisserait sur le carreau un blessé dans la rue et donc ce qui s'appellerait en fait, ce qui se nommerait « non-assistance à personne en danger ».

Il faut savoir qu'au *minima* à l'heure actuelle, 75 familles sont aidées par des anonymes solidaires en lien avec différentes associations, à savoir La Croix Rouge, RESF, ASR, le Secours Populaire, ce qui représentent 144 adultes, 155 enfants et 17 bébés soit 316 personnes qui se sont partagées environ 6 tonnes de vivre. Ce nombre de personnes ne représente qu'une partie des hommes, femmes et enfants étant aidée car d'autres organismes, associations et bénévoles qui viennent en aide à ces défavorisés ne figurent pas parmi cette liste. Comment le C.C.A.S. peut-il ne pas contribuer à cette aide alimentaire ? Comment ne peut-il pas répondre à la réalité de ce besoin ?

Nous tenons à faire remarquer également que RESF a besoin d'un nouveau local, plus grand que celui qui lui a été octroyé rue de Cadore, et qu'ensuite RESF a adressé un courrier au C.C.A.S. il y a une quinzaine de jours, je l'ai appris ce matin, concernant la cantine scolaire. Or ce matin, aucune réponse ne lui avait été adressée, est-ce que le C.C.A.S. va répondre à RESF ?

Monsieur le Maire : Il y aura sûrement une réponse, maintenant est-ce qu'elle sera satisfaisante à l'esprit de RESF, je n'en sais rien.

Monsieur Gerbot : Simplement une réponse, ce serait déjà ça.

Monsieur le Maire : Oui, bien sûr. Après, 15 jours, je ne sais pas quand est-ce que le courrier a été reçu, moi je n'en ai pas eu connaissance.

Madame Troncy : A ce jour, moi non plus.

Monsieur le Maire : On va faire regarder.

Monsieur Gerbot : Je pense qu'en 15 jours, tout de même le courrier est arrivé.

Monsieur le Maire : Oui, il faut espérer qu'il ait été bien adressé. Nous verrons cela mais en tous les cas, vous savez honnêtement, d'abord nous essayons de répondre, et quand je dis nous essayons, nous répondons aux courriers qui nous sont envoyés, et par conséquent il n'y a pas de raison que celui-ci fasse exception à la règle. Pour le reste, vous avez développé un point de vue qui vous appartient, la majorité municipale en a un qui est différent, ce qui montre bien que, heureusement nous sommes capables de discuter, pas forcément de nous comprendre, mais en tous les cas d'échanger.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de gestion à intervenir avec le C.C.A.S..

Le Groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

EDUCATION - JEUNESSE

8. Détermination du montant du forfait communal aux écoles privées - Année scolaire 2020-2021 - Approbation

Monsieur Rivollier : Lors du Conseil Municipal du 12 novembre 2020, nous avons déjà abordé le versement du forfait communal aux écoles privées. Ainsi suite à la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, ce texte a notamment abaissé l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans rendant obligatoire une prise en charge du versement du forfait communal dès la maternelle.

En conséquence, les municipalités qui ont une école privée sur leur territoire doivent prendre en charge un coût de fonctionnement des écoles privées sous contrat de la maternelle à l'élémentaire.

Cette dépense était jusqu'alors facultative, mais il est à préciser que la Ville de Roanne la finançait déjà de manière volontaire depuis plus de 30 ans.

Or, désormais il convient de calculer ce forfait communal selon les règles précises d'une circulaire éditée le 15 février 2012.

Ainsi, pour l'année 2020-2021 et sur les bases du budget 2018 et 2019 engagé pour ses écoles publiques, la Ville de Roanne accordera un forfait communal pour chaque enfant roannais scolarisé au sein d'une école privée du premier degré pour les montants suivants : 1 000 € pour un enfant de maternelle, 600 € pour un enfant élémentaire.

Une convention sera signée avec chaque école privée qui précisera les modalités de versement et les contreparties attendues.

Monsieur le Maire : Les choses sont très claires.

Monsieur Beysson : Nos questions sont des demandes de clarification, puisqu'effectivement c'est un dossier qu'on a déjà abordé au mois d'octobre 2020 et pour lequel on avait déjà demandé le détail des calculs permettant d'obtenir ce forfait de 600 € et de 1 000 €, et pour lesquels dans un premier temps, on nous a répondu dans cette Assemblée, que ce n'était pas possible parce que les calculs n'avaient pas été faits. Vous vous étiez basé sur une estimation départementale minorée de 20 %, et puis à force d'insister Mme Dufossé a expliqué que si, en Commission on avait bien eu les informations, qu'on avait bien eu les calculs détaillés par rapport à ce qui avait été fait au niveau des calculs faits des écoles publiques de la ville.

Là vous avez un peu modifié votre version pour nous expliquer qu'il y en avait bien eu, et puis que vous aviez du coup pris un montant entre ce qui avait été calculé par les services et puis ce qui avait été estimé au niveau départemental, et que lors du compte rendu de commission que nous recevrons incessamment sous peu après le Conseil Municipal, on aurait le détail de tous ces calculs.

Trois semaines se sont passées, ensuite on a reçu ce compte-rendu de Commission dans lequel il y avait une ligne d'explication, il n'y avait absolument pas les détails budgétaires de calcul, donc on vous a reposé la question au dernier Conseil Municipal, pour savoir si cette fois on pourrait les avoir, et là vous nous avez dit que les calculs n'étaient pas terminés, qu'ils étaient en cours de travail, qu'ils allaient être affinés, et que bien sûr on les aurait dans les meilleurs délais.

Aujourd'hui du coup, entre-temps on vous a fait plusieurs demandes pour vous relancer sur ces questions-là, pour avoir cette information, on l'a encore fait avant ce Conseil Municipal et on n'a pas eu ces informations. Aujourd'hui du coup la délibération qui nous est proposée remet les mêmes montants, le même montant de 600 € et 1 000 €, sans plus d'explication sur les méthodes de calcul pour les obtenir.

Parmi toutes ces versions, on ne sait plus où on en est, on ne sait sur quoi se fier, et on considère que ce jour, on n'est pas en mesure de prendre une décision d'approbation ou de vote contre sur cette délibération, puisque nous n'avons pas les éléments à notre disposition, pour retravailler comme nous souhaitons, et juger de ce forfait et de la manière dont il a été calculé.

Notre demande aujourd'hui est de retirer cette délibération ainsi que la suivante qui est liée à cette décision, de telle sorte qu'on puisse se représenter dans un mois avec les éléments nécessaires pour pouvoir dire « oui cela nous semble approuvable ou non » comme décision, même sur le fond de la loi, on a un désaccord avec cette loi, malgré tout on est obligé d'appliquer. Sachant que du coup, on vous avait joint une demande d'information et que l'autre partie de l'opposition « A Gauche Autrement », « A Gauche pour Roanne » s'associe à notre demande de clarification également.

Monsieur le Maire : Merci M. Beysson de respecter le règlement et vos 3 minutes de temps de parole pour cette première intervention sur ce sujet, vous êtes pile poil à la seconde près dedans.

Nous sommes constants dans cette affaire, pourquoi changer, pourquoi retirer une délibération, nous savons effectivement que les sommes qui ont été calculées, je vais y revenir, correspondent précisément aux dépenses engagées par la Ville de Roanne, on propose 600 € pour les écoles élémentaires, 1 000 € pour les élèves des écoles maternelles.

Il faut savoir que, quand vous nous posez la question en disant « comment vous avez fait calculer », moi je vous invite tout simplement à revoir le texte du législateur. Il y a une loi, il y a des décrets, il y a des circulaires. Tous cela est publié au Journal Officiel, au Bulletin Officiel, et moi je vous invite à aller voir la circulaire parue au Bulletin Officiel du 15 mars 2012, qui fixe les références permettant de faire les calculs concernant le coût des dépenses des élèves dans les écoles publiques.

C'est à partir de là, puisque la loi nous dit que nous devons donner aux écoles privées les mêmes sommes que ce que nous consacrons aux élèves des écoles publiques. Nous devons donc pour cela travailler sur des chiffres. Ces chiffres doivent représenter des dépenses qui sont dans le cadre de la circulaire, ainsi le coût des personnels chargés, ainsi les dépenses de fonctionnement des locaux, ainsi l'entretien des locaux, entretien des écoles par l'entreprise, sécurité aux abords des écoles, espaces verts, travaux programmés et maintenance, produits d'entretien, comme nous avons également les fournitures scolaires, dépenses pédagogiques, administratives, la location et maintenance de matériel informatique, pédagogique informatique, audiovisuel, internet, téléphone.

Quand vous nous demandez de vous fournir les éléments, ils sont là, après honnêtement vous donner accès à plus de détails, c'est compliqué. Moi ce que je peux vous dire, j'ai demandé aux services de me faire la liste de ces dépenses que je viens de vous énumérer, nous arrivons pour la quote-part des élèves en élémentaire à 908 000 € pour 1 476 élèves. Si vous faites le calcul, cela représente 615,18 €, d'où la proposition de 600 €, en sachant, et c'est la raison pour laquelle à la délibération suivante, on va retirer la délibération précédente, parce que le Sous-Préfet nous a fait objecter que nous ne pouvons pas délibérer pour 3 ans, et que chaque année il faudra y revenir.

J'espère simplement qu'on n'aura pas ce débat chaque année, mais néanmoins nous devons ajuster chaque année par rapport à ces dépenses.

En ce qui concerne la quote-part pour les élèves en maternelle, nous sommes là à 939 000 € de dépense pour 896 élèves, c'est-à-dire 1 047,99 €.

Aujourd'hui vous avez des réponses qui sont très claires, très factuelles parce que c'est ce qu'on nous demande, et nous c'est ce qu'on applique, maintenant vous pouvez considérer que c'est trop, nous ne faisons qu'appliquer la loi, on nous dit « si vous dépensez 1 000 € par élève pour les écoles publiques, vous devez 1 000 € par élève aux écoles privées, et même chose pour les élèves des écoles élémentaires 600 € ».

Madame Dufossé : Juste une précision pour expliquer qu'on ne peut pas donner le détail au chiffre près. Le calcul se fait par école, en fonction du nombre de m², du nombre d'enfants, du nombre des personnels, s'il y a un restaurant scolaire ou pas, le détail près ce sont des tableaux extrêmement longs, extrêmement complexes.

Pour finir, parce que la question n'a pas été posée, mais j'anticipe, il est bien évident que cette hausse pour le budget scolaire n'aura absolument pas d'impact sur tout ce que nous finançons pour les écoles publiques.

Monsieur le Maire : Et c'est un surcoût de 120 000 € par rapport à l'année précédente.

Monsieur Beysson : Je vous remercie pour le rappel de la circulaire détaillant ce qui va être pris en compte, et ce sont des documents qu'on connaît et qu'on a déjà étudiés.

Vous avez bien compris, parce qu'on l'a quand même répété sous différentes formes depuis 3 mois, que ce qu'on demande ce n'est pas un accès à la circulaire qui fixe les règles, c'est le détail des calculs qui permet d'obtenir les chiffres que vous nous avez donnés, et donc les fameux tableaux dont Mme Dufossé confirme aujourd'hui l'existence, puisque certes ils sont peut-être compliqués, envoyez-les nous et puis on sera peut-être en capacité de les regarder, de les étudier, et nous, nous faire propre juge du résultat obtenu, et éventuellement d'en discuter ou d'apporter des propositions par rapport à ce calcul-là, il existe, il a été produit par les services, on est élu dans ce Conseil Municipal, je ne vois pas pourquoi nous n'aurions pas accès à ces documents-là, que nous demandons depuis 3 mois, et aujourd'hui je réitère, nous n'avons pas les documents nécessaires pour juger de ces montants-là malgré le montant global que vous donnez, on vous demande de retirer cette délibération pour pouvoir la réétudier plus tard, après avoir eu accès à ces documents détaillés.

Monsieur le Maire : Je pense qu'on ne s'est pas tout à fait compris, nous ne retirerons pas la délibération, nous allons la voter.

Par contre, nous vous transmettrons le tableau que je viens d'évoquer sur lequel coût du personnel chargé pour les élèves élémentaires 533 000 €, pour les maternelles 729 000 €, dépenses de fonctionnement des locaux 179 000 €, on arrondit quand même, 113 000 € pour les maternelles pour l'entretien des locaux, entretien des écoles par l'entreprise, sécurité aux abords des écoles, espaces verts, travaux programmés, maintenance, produits d'entretien.

On va vous donner tout ce tableau, mais après, moi je n'irai pas plus loin dans le détail, parce que je ne vais pas aller demander aux services d'aller passer des jours et des jours pour faire plaisir à une Opposition, qui nous demande de gratter au centime près, alors que nous faisons ce que font toutes les autres villes de France qui sont amenées à délibérer sur ce sujet.

C'est important, on vous donnera effectivement le tableau global, que moi j'ai eu, je ne vais pas vous donner plus de choses que moi ce qu'on m'a donné. On va vous donner ce tableau, mais après si vous voulez effectivement aller chercher l'ensemble des factures, tout gratter ..., moi je n'ai pas honnêtement, je ne vais pas demander cela aux services, qui ont autre chose à faire en cette période compliquée, que d'aller ressortir des centaines de factures, des calculs au m², cela serait complètement débile de mon point de vue, c'est mon point de vue et uniquement le mien.

Monsieur le Maire : M. Beysson, si c'est encore le même sujet, je vous rappelle que vous aviez 3 minutes plus 2 minutes, peut-être que Mme Dumoulin veut intervenir, puisqu'elle n'a pas encore eu la parole sur le sujet.

Madame Dumoulin : En fait, ce n'est pas tout à fait ce sujet que je souhaiterais aborder.

Dans le dernier magazine de notre ville, vous n'avez pas hésité à critiquer les écoles privées sous contrat, qui apparemment et je l'ai entendu aussi de la bouche de certains roannais, ont eu du mal à assurer la garderie lors du deuxième confinement, c'est-à-dire en novembre, mais si on parlait un peu de l'école publique, M. le Maire, l'école la nôtre, celle de la République.

Evidemment, on a été un petit peu surpris d'apprendre dès le début de cette période particulière de couvre-feu à 18h, que vous décidiez de fermer les garderies avec une demi-heure d'avance. M. le Maire j'ai une question assez simple, pourquoi mettre les familles devant de nouvelles difficultés, alors que les directives de l'Etat permettent aux parents d'avoir une dérogation pour aller chercher les enfants après 18h ?

Vous avez avancé parce qu'évidemment, j'ai la presse qui est juste derrière moi mais je la lis aussi, parce qu'elle me donne de l'information, vous avez avancé l'argument qu'il fallait respecter le couvre-feu, être responsable pour éviter un nouveau confinement, c'est dans l'article du Progrès qui date du 25 janvier, mais trouvez-vous responsable M. le Maire, d'obliger des familles à faire appel aux grands-parents pour aller chercher les enfants à l'école au risque d'accroître inutilement le brassage des populations ?

Il y a en ce moment M. le Maire, des familles qui protègent les grands-parents, en limitant les visites, c'est déjà je trouve assez difficile comme situation, je crois qu'il n'y a vraiment pas besoin d'en rajouter.

Si le couvre-feu perdure, nous pensons qu'il serait souhaitable de retrouver des horaires normaux pour permettre aux gens et bien de travailler et d'aller chercher les enfants, comme la loi le prévoit.

M. le Maire, je crois que vous avez été capable de rouvrir les infrastructures sportives aux pratiquants de sport santé et adapté, vous les aviez fermées aussi au début de la période de couvre-feu à 18h pour des raisons économiques, enfin du moins c'est ce que vous m'avez répondu dans votre mail du 21 janvier. Depuis une semaine, je sais que ces équipements sont réouverts, alors souhaitons que les garderies connaissent elles aussi une réouverture rapide, car nous devons soutenir toutes les familles.

Monsieur le Maire : D'abord Mme Dumoulin, vous mélangez plusieurs choses.

Les équipements qui sont réouverts, sont ouverts jusqu'à 17h45, parce que là encore, je pense qu'il n'est pas responsable de demander à ce que les gens, on demande à ce qu'il y ait un couvre-feu à 18h pourquoi ? Pour éviter les brassages, faire en sorte que le virus ne circule pas ou circule le moins possible. Si chacun y va de sa dérogation, nous n'en sortirons pas et le couvre-feu ce n'est pas jusqu'au mois de mars, jusqu'au mois de mai, jusqu'au mois de juin, on va se le traîner pendant des années, moi je n'en n'ai pas envie. Je préfère effectivement avoir une position stricte d'application du couvre-feu chaque fois que cela est possible, plutôt que chacun essaie de tirer couverture à soi en essayant des subterfuges avec des dérogations possibles. C'est le fondement de ma décision, maintenant vous pouvez la contester, c'est ce que vous venez de faire, il n'empêche qu'à partir du moment où on demande aux gens d'être chez eux à 18h, il faut récupérer les enfants à 17h45.

Je sais que cela pose des problèmes, mais comme cela pose des problèmes aussi si c'était à 18h15 pour certains parents qui terminent à 19h. Je ne vois pas pourquoi certains seraient les éternels oubliés et devraient se « démerder » par leurs propres moyens et puis d'autres, bénéficieraient d'aménagements au niveau de ces horaires.

Effectivement, c'est 17h45 et nous voulons limiter au maximum les dérogations.

Sur les équipements, je vous l'ai dit, on a effectivement réouvert certains équipements, là encore jusqu'à 17h45. Après il y a aussi des questions qui se posent sur des équipements qui étaient totalement fermés et qui posent problème à certaines disciplines. Je pense aux sports de haut niveau, je pense aux sports sur ordonnance, je pense à certains clubs de sport pour personnes handicapées, mais là encore, vous savez j'ai reçu par exemple Lili-Rose qui est notre espoir en matière de natation, elle est venue me voir, me donner ses arguments avec son papa, nous avons échangé, elle a compris aussi nos arguments, et nous avons trouvé une solution qui permettra à la rentrée des vacances de faire en sorte qu'elle puisse reprendre certains entraînements au Nauticum, mais on ne peut pas non plus, pour une athlète, rouvrir tout un équipement qui coûte chaque jour plus de 5 300 € au contribuable s'il est ouvert, chauffé, entretenu, gardienné, ce n'est pas raisonnable.

Au-delà de la considération sanitaire, il y a aussi une question qui se pose en matière d'équilibre de finances, et d'éviter de jeter l'argent par les fenêtres, mais nous nous sommes entendus, nous avons trouvé une solution.

Après il faut aussi rappeler que certes le sport est indispensable pour certains, cela reste aussi quelque chose qui est « un plus » dans la vie, mais au moment où nous sommes tous appelés à faire des efforts pour limiter la circulation de ce virus, je pense que nous devons aussi demander à ceux qui ont ce petit « plus » qui n'est pas forcément indispensable, de faire eux aussi un effort aussi bien sur les horaires, que sur l'ouverture des équipements.

Il faut savoir aussi que nous avons à Roanne, je ne veux pas le citer pour ne pas les mettre en difficulté, il y a quand même une discipline sportive qui a, parce qu'ils étaient de haut niveau, continué de travailler, cela a développé un cluster, et là encore si c'est pour aller remplir les services des urgences, pardon mais moi j'aurais préféré que ce cluster n'existe pas.

Nous sommes tous pénalisés par cela, de grâce n'en faisons pas un combat politique, essayons au contraire de préserver la santé de nos concitoyens, et pour préserver la santé de nos concitoyens, il faut appliquer un couvre-feu le plus rigoureux possible, sinon cela ne sert à rien.

Monsieur Beysson : En ce qui concerne ce qu'on a convenu dans le règlement intérieur, on s'est dit qu'on pouvait aller au-delà de deux interventions si toutefois tant qu'il y avait des arguments qui étaient amenés dans le débat, moi je terminerai simplement du coup en 30 secondes en disant que dans 3 conseils, vous nous avez donné 3 versions différentes sans que ces chiffres bougent alors qu'ils étaient départementaux, ils n'étaient pas calculés, ils étaient calculés,

Nous ne sommes pas dans une situation de confiance, vous vous contentez à ce que les services vous donnent dans les grandes lignes, nous non et on souhaiterait avoir accès à ces documents, sachant qu'il ne s'agit pas de demander des efforts supplémentaires aux services, il s'agit de nous donner les calculs qui ont permis d'avoir ce résultat, ils existent, ils sont dans un ordinateur, on vous les demande, et on les attend, sinon on demandera au Sous-Préfet de nous les donner, en les exigeant puisqu'on n'a pas d'autres moyens que d'aller voir dans les détails pour savoir si on doit vous croire sur quelle version, vous en avez changé trois fois, et j'en reste là.

Monsieur le Maire : On n'a pas changé trois fois, simplement aujourd'hui je vous propose de vous transmettre un document, qui est effectivement dans un ordinateur, qui est le tableau de synthèse de ces éléments, il vous sera transmis.

Monsieur Beysson : Et les détails avec les m² que Mme Dufossé a dit qu'il y avait les Excel et il était très long, envoyez-le, il est très long je vous assure on se débrouille.

Monsieur le Maire : Non, non.

Monsieur le Sous-Préfet : Et bien on les demandera au Sous-Préfet.

Monsieur le Maire : Et bien vous les demanderez au Sous-Préfet. Vous avez raison.

Monsieur Beysson : Du coup on souhaite ne pas prendre part au vote à cette délibération.

Monsieur le Maire : Il n'y a aucun problème.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le montant du forfait communal à verser aux écoles privées du premier degré sous contrat d'association avec l'Etat, pour l'année scolaire 2020-2021.

Les Groupes "Collectif 88 %" et "A Gauche pour Roanne" ne prennent pas part au vote.

9. Versement du forfait communal aux écoles privées - Retrait de la délibération n° 13 du 12 novembre 2020 - Convention avec l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (O.G.E.C.) de Saint Paul - Approbation

Madame Prost Mallet : Au regard des évolutions législatives présentées par M. Yoan Rivollier au point 8 du Conseil Municipal de ce jour, de l'antériorité d'une convention liant la Ville de Roanne et l'école Saint Paul depuis 1996, et en prenant compte de la réévaluation du forfait communal pour l'année scolaire 2020-2021, il est proposé après échanges avec l'école Saint Paul de signer une nouvelle convention avec l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (O.G.E.C.), ayant la charge de cette école.

Cette convention aura une durée de 6 ans.

Le montant du forfait communal sera revu chaque année, comme M. le Maire l'a précisé, en fonction du coût moyen par élève de maternelle et d'élémentaire constaté dans les écoles publiques de la ville de Roanne. Il sera calculé selon les règles de la circulaire du 15 février 2012 précitée à de nombreuses reprises.

Pour le calcul du montant total du forfait communal à verser à l'école Saint Paul, chaque année seront pris en compte tous les enfants inscrits à la rentrée scolaire de septembre, dont l'un au moins des parents est domicilié sur le territoire de la commune de Roanne, à partir de la petite section pour les maternelles, et sous réserve que l'enfant atteigne l'âge de 3 ans avant le 31 décembre de l'année de la rentrée, et de tous les enfants des classes élémentaires.

Le forfait communal sera versé par tiers au cours de l'année scolaire, début décembre, début avril et fin juin.

Le montant total à verser à l'école Saint Paul sera arrêté chaque année, le 30 septembre au vu des effectifs réels d'élèves résidant à Roanne pour l'année scolaire en cours. Ce montant pourra bien entendu être ajusté si les effectifs de l'école varient à la hausse ou à la baisse de plus de 5 élèves au cours de l'année scolaire et au prorata du nombre de trimestre restant à venir.

L'O.G.E.C. en contrepartie devra fournir chaque année avant le 1^{er} décembre les comptes certifiés en dépenses et en recettes justifiant de l'utilisation détaillée du forfait communal pour l'année scolaire écoulée, et le budget prévisionnel de l'année scolaire en cours. La non-transmission de ces éléments bloquera le versement du forfait communal.

Par ailleurs, l'O.G.E.C. s'engage à diminuer de 4 % le montant des frais de scolarité des enfants roannais.

Ces nouvelles dispositions conduisent donc à retirer la délibération n° 13 du 12 novembre 2020 adoptée sur le même objet.

Madame Dumoulin : On apprend dans cette délibération que l'O.G.E.C. s'engage à diminuer de 4 % le montant des frais de scolarité des enfants roannais, c'est dommage parce que je crois que vous vouliez négocier sur 10 %, vous n'avez pas réussi ?

Monsieur le Maire : Et non, mais si vous allez les voir et obtenez davantage, je vous promets que je vous citerai en référence.

Madame Dumoulin : Vous voulez que j'y aille ?

Monsieur le Maire : Allez-y !

Madame Dumoulin : On ne sait jamais.

Monsieur le Maire : On ne sait jamais. Comme on doit revoir l'année prochaine, si on fait – 6 l'année prochaine en plus, cela sera parfait, grâce à vous je le dirai.

Madame Dumoulin : Vous pouvez m'emmener si vous le voulez la prochaine fois.

Monsieur le Maire : Je n'y vais pas moi.

Madame Dumoulin : Ah bon ! Je croyais que c'était votre travail, c'est dommage.

Monsieur le Maire : Non, j'ai reçu, j'ai transmis, nous avons un élu qui est en charge des relations avec les établissements privés, c'est M. Rivollier, mais vous pouvez y aller ensemble, il n'y a pas de souci.

Monsieur Beysson : On ne prendra pas part au vote à cette délibération pour les mêmes raisons évoquées tout à l'heure. On n'ira pas se proposer, on n'ira pas essayer de négocier avec l'école Saint Paul pour faire baisser le tarif d'entrée dans des écoles privées, qui ont fait le choix d'aller trouver un système d'éducation différent que celui qui est gratuit et proposé par la République. De notre point de vue, on trouve que ces négociations posent justement des difficultés parce qu'elles ont tendance à rendre plus concurrentielles des écoles qui sont privées, face aux écoles publiques, donc c'est quelque chose qu'on déplore.

Monsieur le Maire : Je peux vous suivre sur un point de votre raisonnement, mais il y en a un autre par contre qui m'interroge, alors pardon je vais faire sûrement un raccourci, un parallèle qui va peut-être vous déplaire, mais les enfants de ces écoles, ce ne sont pas eux qui ont choisi d'être dans ces écoles privées ou dans une école publique, les responsables sont les parents, du coup il faudrait pénaliser les enfants de ne pas disposer des mêmes moyens que les enfants des écoles publiques. C'est un petit peu comme si vous me disiez « M. le Maire trouvez-vous logique de pénaliser des enfants de sans papier parce que leurs parents ont fait le choix de venir en France irrégulièrement ». A ce moment-là, je vous invite à être cohérent sur ces deux sujets.

Monsieur Beysson : Je vous parle de financièrement aider les parents en l'occurrence puisque jusqu'à preuve du contraire, ce ne sont pas les enfants qui payent les inscriptions dans les écoles privées. Vous me parlez de pénaliser les enfants, bref vous répondez à côté de ma remarque. Je vous laisse honnêtement vos comparaisons, si vous voulez les comparer l'aide à des personnes en difficulté, en situation de souffrance, difficulté alimentaire, ..., avec une pénalisation liée à une loi Debré qui est une rupture du principe de laïcité de la loi de 1905, je vous laisse vos comparaisons, et non je ne vais pas argumenter là-dessus, pour moi cela n'a rien à voir.

Madame Riamon : M. le Maire, avant peut-être de clore cette séquence sur le scolaire, je me permets de revenir quand même avec un peu d'insistance et aussi de surprise, concernant vos propos, ceux que vous avez tenus à l'instant en réponse à ma collègue Mme Dumoulin, qui vous parlait des familles qui se sont trouvées abruptement en difficulté momentanée, pour aussi s'organiser par rapport à la garderie.

Nous sommes tous conscients que la situation est difficile actuellement, et nous sommes tous désireux que la pandémie s'arrête le plus vite possible. Je pense qu'il est un peu problématique de mettre en cause par principe des parents qui n'ont jamais cherché, à ma connaissance, à user ou abuser d'aucune dérogation alors même que probablement, et cela existe M. le Maire en particulier dans notre ville, où il y a des industries postées ou aussi des postes de travail qui nécessitent de travailler au-delà de 18h ou même au-delà de 17h30, donc je pense M. le Maire, que vos paroles ont dépassé votre pensée dans ce débat, et que vous avez le plus grand respect comme nous pour des parents qui n'utilisent pas ou n'abusent en aucun cas de dérogation, mais simplement le jour donné, n'ont pas eu d'autres choix.

Monsieur le Maire : Bizarrement j'ai dû mal m'exprimer, on va dire ça comme cela, je ne visais pas les parents qui abusaient de dérogation parce qu'ils étaient confrontés à une fermeture avancée d'un établissement, qui jusqu'à présent gardait leurs enfants jusqu'à 18h30. Je ne parlais pas de cela, mais moi ce que je constate, c'est qu'effectivement cela pose certainement des problèmes, mais que tout le monde a trouvé des solutions, puisque cela fait déjà plus d'un mois, je crois que le dispositif qui ferme nos établissements à 17h45 est en place, et il ne me semble pas qu'on m'ait signalé que des enfants restaient sur le trottoir jusqu'à 18h30. Je pense que Mme Dufossé va apporter un complément d'information sur ce sujet.

Madame Dufossé : Vous montez quelque part en épingle un sujet qui n'a pas lieu d'être traité de façon aussi dramatique.

Honnêtement, je pourrais vous faire passer les chiffres si vous voulez, du pourcentage d'enfants dans chaque école, qui sont présents en temps normal après 17h45.

Dans certaines écoles, c'est seulement 1 ou 2 enfants, la très très grande majorité des enfants sont partis à 17h45.

Deuxième chose, nous avons distribué à tous les parents un courrier avec les nouveaux horaires, de façon à ce qu'ils puissent s'organiser avec leurs employeurs.

Troisième chose, sur 2 450 pratiquement familles, trois parents m'ont appelé parce que cela pouvait potentiellement leur poser des problèmes. Quand je leur ai expliqué les raisons pour lesquelles nous avons avancé ces fermetures, et je ne reviendrai pas sur ce que M. le Maire vous a expliqué en termes de couvre-feu, les trois familles ont très bien compris et m'ont assuré qu'elles allaient s'organiser.

Madame Dumoulin : C'est vrai que c'est assez rare des familles qui laissent des enfants de 6 ans à la porte d'une école, qui viennent les chercher une demi-heure après, oui c'est vrai les gens se sont organisés, mais il y avait une règle, et cette règle aurait pu être appliquée et elle n'aurait pas posé de problème, voilà le problème.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retirer la délibération n° 13 du 12 novembre 2020, et d'approuver la convention à intervenir avec l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (O.G.E.C.) Saint Paul.

Les Groupes "Collectif 88 %" et "A Gauche pour Roanne" ne prennent pas part au vote.

10. Centre Jeunesse Pierre Bérégovoy - Avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales - Approbation

Madame Lapalus : La Caisse d'Allocations Familiales de la Loire apporte depuis plusieurs années un soutien éducatif et financier à la mise en œuvre des missions assurées par le Centre Pierre Bérégovoy en faveur des résidants.

En contrepartie, une convention d'objectif est signée entre la Ville de Roanne et la C.A.F. qui vise à aider les jeunes dans la vie active et favoriser l'apprentissage à leur citoyenneté en soutenant leur insertion sociale et professionnelle et en les sensibilisant sur les domaines de la santé, de la culture, des loisirs.

En ce qui concerne la dernière convention, signée en 2017, elle a pris fin au 31 décembre dernier. Compte tenu de la crise sanitaire de 2020, les équipes du C.J.P.B. ont été fortement mobilisées pour accompagner les jeunes qui ont particulièrement souffert de ces périodes d'isolement et de confinement, et n'ont pu s'engager dans le projet de réflexion du futur contrat d'objectif du projet social. Il a donc été demandé à la C.A.F., et qui l'a accepté, de reconduire pour 1 an la convention initialement signée pour une période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021. Le nouveau projet social pourra dès lors être rédigé d'une manière plus sereine sur cette année 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n° 1 à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire.

CULTURE ET EVENEMENTS

11. Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette - Convention Edition avec l'ADAGP (Société des Auteurs Dans les Arts Graphiques et Plastiques) - Approbation

Madame Fesnoux : Le Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette organise régulièrement des expositions temporaires.

Lors de chaque exposition, le Musée doit procéder à des demandes d'autorisation à l'ADAGP (Société des Auteurs Dans les Arts Graphiques et Plastiques), en vue de l'acquittement des droits d'auteur aux artistes et ayants-droit, et ce dans le cadre de l'utilisation des reproductions d'œuvres, qu'elles soient numériques (site internet, réseaux sociaux), papier (journal d'exposition) ou utilisées pour les produits dérivés.

L'utilisation des reproductions d'œuvres est soumise à un barème payant.

Après plusieurs années de collaboration, l'ADAGP propose la mise en place d'une convention Édition, qui permettra au musée de bénéficier de réductions des tarifs en fonction des supports utilisés.

Cette convention qui est annexée à votre délibération, est signée pour une année et est reconductible tacitement par périodes successives d'un an.

Monsieur Vanhecke : Juste un renseignement complémentaire, je suis membre de l'ADAGP. Cette convention est spécifiquement réservée au Musée ou est-ce qu'effectivement elle peut être élargie pour d'autres activités culturelles et artistiques, puisque les auteurs que nous sommes, nous avons toujours un problème avec l'ADAGP, à savoir que les gens qui exposent ne sont jamais pris en charge pour leur diffusion. Je voudrais savoir si cette convention va s'élargir à d'autres choses, par exemple cela peut être St-Jean-St-Maurice, cela peut être d'autres expositions que la municipalité pourrait faire, là-aussi cette tarification logiquement pour les artistes doit être prise en charge, jusqu'à présent cela a toujours été un problème pour les artistes et je sais de quoi je parle.

Monsieur Banchet : La logique voudrait que ce soit uniquement le Musée pour le moment, cela peut être extensible à la Médiathèque peut-être, mais c'est à revoir. Logiquement dans cette convention il y a uniquement le Musée.

Monsieur Vanhecke : Donc nous aurons l'occasion d'en reparler plus tard.

Monsieur Beysson : Juste une remarque annexe qui n'est pas vraiment spécifique uniquement à cette délibération, mais plus sur le Musée d'une manière générale. On souhaiterait connaître votre positionnement par rapport à l'ouverture, à la réouverture des musées, des cinémas, des lieux de culture d'une manière générale, est-ce que c'est quelque chose qui vous semble envisageable d'un point de vue des respects des normes sanitaires, et pour lesquels savoir si vous aviez milité au niveau national pour écrire à Mme Bachelot, pour inciter un redémarrage vite, parce qu'on sent que ces espaces-là sont vitaux pour tout le monde aujourd'hui.

Monsieur le Maire : Nous avons effectivement dans le cadre du réseau des Villes de France, les villes moyennes, à laquelle la Ville de Roanne adhère, nous avons fait une intervention, une proposition à la Ministre, qui vise à traiter de façon distincte les musées par rapport à d'autres lieux de culture, et leur permettre ainsi de réouvrir sous certaines conditions.

Ces conditions sont énumérées par la Fédération des Villes Moyennes, par les Villes de France, avec notamment un respect d'une personne pour 10 m², une distanciation de 2 m à l'intérieur du musée, bien évidemment les gestes barrières, le gel hydroalcoolique, ...

Aujourd'hui à ce stade, nous n'avons pas encore reçu de feu vert de la part du Ministère qui travaille, et je pense qu'il y a un débat au sein même du Gouvernement pour pouvoir faire ce distinguo.

De mon point de vue et celui de Villes de France, nous pourrions faire ce distinguo, tout simplement parce que hormis les grands musées de France, le Louvre, le Musée d'Orsay, ou d'autres qui sont en province, qui ont un public très nombreux habituellement, les entrées et les sorties des musées se font de façon très fluides, il n'y a pas de queue à l'entrée, sauf pour une exposition particulière. Moi j'ai vu des expositions au Grand Palais où vous aviez des heures de queue et des gens qui s'agglutinent dans les queues pour pouvoir rentrer au musée, là dans ce cadre cela ne me paraît pas, vue la situation sanitaire, possible, jouable.

Par contre, on a tout un tas de musées dont nous faisons partie, dans lesquels on sait très bien que en dehors des périodes de vernissage, vous avez une, deux, trois, quatre, dix personnes, 15 personnes par heure qui arrivent au fil de l'eau, et qu'il n'y a pas de phénomène d'attroupement, contrairement à un théâtre où vous avez une séance qui démarre à une heure, qui se termine à une heure, tout le monde arrive avant la séance, tout le monde part en même temps, avec éventuellement des attroupements qui sont sur le parvis pour discuter de la séance, ..., même chose pour les cinémas.

La question par exemple pour les cinémas, pour les théâtres, ce n'est pas seulement de se dire on met une personne tous les deux fauteuils, tous les trois fauteuils, c'est le mixage de la population avant et après, et c'est pour cela que tant que nous avons un taux de circulation du virus qui est important, tant que la population n'est pas en majorité vaccinée et bien nous sommes contraints aujourd'hui, mais effectivement moi, à titre personnel, et aussi dans le cadre du réseau, nous sommes favorables à mettre en place un dispositif qui permettrait à notre musée d'ouvrir préalablement à l'ouverture générale des lieux de culture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention Edition à intervenir avec l'ADAGP.

M. Vanhecke, membre de l'ADAGP, n'a pas pris au part au vote.

12. Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette - Dépôt au Musée Champollion d'objets appartenant au Musée Joseph Déchelette - Convention avec le Département de l'Isère - Approbation

Madame Barbant : Dans le cadre de l'ouverture du futur Musée Champollion de Vif, le Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette a été sollicité par le Département de l'Isère pour le dépôt de trois objets égyptiens.

Il s'agit de trois fragments de cartonnage.

En quelques mots le cartonnage est un type de matériaux composant les masques funéraires de la 3^{ème} période intermédiaire, il est généralement fait de couche de lin ou de papyrus recouvert de plâtre, et à la 22^{ème} dynastie, il est donc d'usage d'insérer la momie dans un cartonnage.

Ces œuvres seront exposées au sein du parcours permanent du Musée Champollion pour mettre en valeur les trois objets égyptiens, la collection égyptienne du Musée Déchelette.

La présente convention a pour but d'établir les conditions générales selon lesquelles le déposant, c'est-à-dire la Ville de Roanne, propriétaire du Musée, qui met à disposition du dépositaire, ici le Département d'Isère, ses trois œuvres dans le cadre d'un dépôt.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec le Musée de Champollion pour le dépôt des trois objets sollicités par le Département de l'Isère.

13. Adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (F.N.C.C.) - Approbation

Monsieur Banchet : La Ville de Roanne a souhaité cette année adhérer à la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture.

Cette association est un lieu de rencontre entre élus permettant l'échange d'informations, la confrontation des expériences, l'analyse en commun des problématiques sectorielles comme transversales et l'élaboration de propositions dans tous les domaines de l'action culturelle locale.

Compte tenu de la crise sanitaire qui nous touche et qui touche plus particulièrement le domaine de la culture, cet échange entre collectivités prendra encore plus de sens et permettra sans doute aux élus que nous sommes d'échanger et découvrir des initiatives afin de pouvoir les dupliquer sur nos territoires.

Cette association a pour but aussi de faire entendre la voix des collectivités territoriales au niveau de l'Etat et de favoriser la prise en compte de la dimension culturelle dans les politiques publiques.

Sur notre département, 8 communes sont déjà adhérentes à la FNCC, dont les plus importantes, telle que Saint Etienne, et 53 au niveau de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture dont le montant est de 832 €.

CADRE DE VIE

14. Secteur République-Noirot-Gambetta – Opération d'aménagement Z.A.C. République-Gambetta - Création de la Zone d'Aménagement Concerté - Approbation

Monsieur le Maire : Je vais vous proposer de lancer le projet Gambetta-République, en créant ce soir la Zone d'Aménagement Concerté, qui doit permettre la réalisation de ce projet.

Vous connaissez notre engagement sur ce projet, c'est un site d'un peu plus d'1 hectare et demi qui se situe à l'intérieur de l'avenue Gambetta, du Cours de la République et des rues Emile Noirot et d'Albon.

C'est un projet qui vise à développer une opération d'aménagement et de construction au sein même d'un îlot urbain à proximité de la gare, dans lequel nous souhaitons inscrire une école bien évidemment puisque nous travaillons sur le projet de regroupement de plusieurs écoles existantes, qui sont actuellement dans des locaux malheureusement qui deviennent inadaptés, donc à un bon enseignement, aussi bien pour les élèves que pour les enseignants.

Nous souhaitons également, au-delà du programme de cette école qui devrait compter une quinzaine de classes, y adjoindre un club sénior, qui est le club sénior Jean Puy, qui est aujourd'hui dans des locaux, eux-aussi de moins en moins adaptés et trop exigus.

Nous souhaitons également y voir un centre de loisirs, de façon à accueillir une autre catégorie de jeunes, et puis pouvoir, puisque nous sommes également proche de la gare, mettre en place des espaces de coworking.

A cela s'ajouteront des logements, une quarantaine de logements qui permettront à des personnes qui ne vivent pas forcément aujourd'hui à Roanne, de pouvoir venir habiter sur ce secteur.

Nous souhaitons en parallèle, faire en sorte que tout cela se construise dans un espace harmonieux, végétalisé, apaisé, sans circulation automobile intérieure, et qui permette ainsi d'avoir un espace calme, vert et aussi qui permettra, j'en suis convaincu, d'accueillir les élèves de façon tout à fait agréable.

Ce projet est un projet important avec un coût qui s'élève aux alentours d'une douzaine de millions d'euros, c'est un projet phare pour le mandat, c'est un projet qui aussi va prendre un certain calendrier, puisque nous devrions finaliser le cahier des charges d'ici la fin du mois de mars de cette année, lancer un concours d'architecte en avril 2021 pour permettre à trois équipes qui devraient être retenues de pouvoir travailler sur des projets différents les uns des autres, qu'ils devront nous remettre en début d'année 2022 en janvier, pour enfin engager des travaux une fois les permis accordés, purgés de recours, entre septembre 2022 et août 2024.

C'est un projet au long cours peut-être, mais un projet important qui va voir se transformer ce site qui était hier industriel, pollué et que nous allons rendre après dépollution de l'habitat et de l'activité sociale et éducative.

Je ne rentre pas dans le détail, nous avons ce soir une délibération qui est assez technique à approuver, puisqu'il s'agit d'examiner et d'approuver le dossier de la création de la Z.A.C. ainsi que son périmètre, de poursuivre ledit projet selon des objectifs et principes d'aménagement tels qu'ils ont été définis dans le cadre de la concertation menée depuis plusieurs mois sur le sujet, et ensuite bien évidemment, transmettre tout cela aux autorités légales, en particulier nos services préfectoraux, de la Région et du Département.

Par conséquent, une fois qu'on aura fait tout cela, nous aurons lancé ce projet.

Madame Riamon : Nous sommes perplexes face à cette proposition. Je vais vous dire très sincèrement pourquoi, et cela expliquera aussi certainement notre vote.

D'abord sur les objectifs que vous avancez concernant ce projet, j'y retrouve là l'essentiel pour ne pas dire la totalité des objectifs que nous avons défendus concernant le projet Gambetta-République, pour lequel vous étiez présent à notre place dans l'Opposition, quand nous l'avons défendu et j'étais alors membre de la Majorité à l'époque.

Des objectifs de reconquête urbaine, des objectifs d'une reconquête urbaine apaisée et je prends les termes qui ont été utilisés dans cet excellent dossier, un document très complet et je crois qu'il faut en remercier les services de la mairie, de l'avoir fait à la fois attrayant, très pédagogique, très complet.

Des objectifs de reconquête urbaine, des objectifs de quartier apaisé, des objectifs de revitalisation, de végétalisation, des objectifs de qualité de l'habitat, des objectifs d'espaces publics, évidemment dans un endroit stratégique pour le développement de la ville, à proximité de la gare, avec l'idée de capter des familles, qui sont obligées pour raison professionnelle de se rendre à St-Etienne, à Lyon ou à Clermont, ou dans les villes qui sont sur les trajets vis-à-vis de ces métropoles, bref sur le plan des objectifs, je ne vois pas de différences majeures et je m'en réjouis par rapport à ce dont nous avons débattu et proposé à l'époque. C'est le premier point.

En ce qui concerne la forme, je l'ai dit, le dossier est très complet et bien expliqué, la concertation s'est bien déroulée, tant mieux, cela n'a pas toujours été le cas, tant mieux, auparavant il y a longtemps, là-dessus il n'y a rien à dire, et alors je me dis pourquoi autant de temps perdu ?

Les parents d'élèves, vous avez fait cette proposition astucieuse et originale de regrouper l'école dès 2016, sauf erreur de ma part, ils étaient très déterminés, vous leur avez dit « on attend », du coup je trouve qu'on attend longtemps, parce que qu'est-ce qui s'est passé pendant ce temps-là ? Il s'est rien passé, si ce n'est quand même deux crimes en périphérie de cette zone, si ce n'est quand même un peu de surveillance supplémentaire nécessaire, des choses désagréables, l'effondrement d'un bâtiment, vous n'y êtes pour rien, mais cela peut arriver, bref, je trouve qu'on a beaucoup perdu de temps.

Un point qui me chagrine concernant ce projet, je vous le dis, c'est une zone vraiment de l'hypercentre, le SCOT, vous le rappelez dans vos documents, prévoit au moins 60 logements à l'hectare à cet endroit-là, nous avons envisagé 80 logements à l'hectare et je crois que c'était sans aucunement disqualifier ce lieu, au contraire, c'était le valoriser particulièrement et lui donner toute son attractivité. Vous plafonnez le projet à 40 logements, je trouve cela un peu dommage, c'est gâcher de la surface utile, de la surface urbaine, et alors grande surprise vous y mettez 25 % de logement social, là j'avoue que pour quelqu'un qui nous a dit que jamais plus il n'y aurait de logement social au sein de notre ville, je suis agréablement surprise, mais néanmoins je n'arrive pas à comprendre ce qui explique cette logique.

Voilà pourquoi en l'état et sans en connaître le budget de cette opération, ni en recettes ni en dépenses, vous comprendrez qu'on reste un peu perplexe et dans l'expectative.

Monsieur Beysson : Une explication rapide de vote, ce n'est pas quelque chose contre lequel on souhaite s'opposer parce qu'il y a des choses qui nous semblent intéressantes et qui ont été évoquées par Madame Riamon.

On souhaite s'abstenir parce qu'on a des réserves sur le projet scolaire notamment, puisque pour nous il porte une vision répandue et qui se multiplie de regroupements scolaires, qui est pour nous une démarche pas souhaitable sur le fond, pour des questions éducatives, pour des questions de dimensionnement des équipes, du regroupement d'élèves dans un seul lieu, nous on a tendance plutôt à privilégier des petites écoles de proximité avec des équipes et un nombre de classes limitées.

De ce point de vue-là, c'est un dossier que l'on découvre et on a entendu qu'il y avait des raisons qui font que les établissements, les écoles qui sont existantes sont peut-être dans des états qui ne sont pas adaptés. Du coup des raisons peut-être d'envisager de changer ces écoles ou de les rénover.

Au regard de l'expérience que l'on a des regroupements et de ce que cela donne, ces grandes écoles, quand on a des témoignages d'enseignants, et au regard de la crise sanitaire qui montre les difficultés qu'il y a quand on est touché par une pandémie de ce type-là, d'avoir des établissements importants comme ceux-là, cela nous pose question et on prendra une position d'abstention pour le moment là-dessus.

Monsieur le Maire : M. Beysson, je vais commencer par vous. C'est vrai que nous ne sommes pas forcément des férus de faire une grande école. Après qu'est-ce que c'est qu'une grande école ? 15 classes aujourd'hui c'est 375 élèves, ce n'est pas non plus surdimensionné, 375 élèves c'est un tout petit collège, alors là il ne s'agit pas de collège mais c'est un tout petit collège, nous avons effectivement des classes qui vont se répartir entre maternelle et élémentaire.

Par contre la difficulté que nous rencontrons c'est qu'aujourd'hui nous avons des écoles, et j'en connais quelque chose, puisque j'ai été dans l'une d'entre elles il y a quelques années, l'école Crozon, qui sont des très beaux bâtiments mais qui sont aujourd'hui complètement obsolètes, inaccessibles aux personnes à mobilité réduite, des problèmes d'isolation et de chauffage qui ne peuvent pas être résolus sans des dépenses colossales, des circulations et des équipements pour apporter la modernité de l'enseignement, bref on a franchement des bâtiments qui ne sont pas adaptés. C'est valable pour Crozon, pour Paul Bert, c'est valable pour Carnot. On est obligé de déplacer les élèves pour aller se restaurer. C'est de l'inconfort aujourd'hui pour tous ces élèves dans toutes ces écoles-là. Ce que nous souhaitons aujourd'hui c'est apporter aux élèves du confort, des moyens technologiques et avoir des enseignants qui sont également heureux de pouvoir enseigner, parce que les conditions matérielles sont bonnes. Effectivement, on fait ce choix dans ce cas d'espèce de regroupement scolaire.

Je vais maintenant revenir sur Mme Riamon, vous avez un art extraordinaire, c'est l'art de la récupération. On propose de voter une ZAC et vous êtes en train de me dire « je retrouve notre projet », c'est comme si c'était vous qui aviez conçu le projet et donc vous essayez de faire passer un message pour vous réattribuer toutes les qualités de ce projet.

Reprenons les choses, effectivement sur la ZAC Gambetta-République, il y a un site sur lequel il y avait une ZAC que vous avez mise en place, quel était le programme de la municipalité dont vous étiez la Première Adjointe ? C'est assez simple, 100 logements, 128 places de parking, point barre.

Madame Riamon : Non, une salle publique et un équipement public et des bas d'immeuble avec des possibilités d'activité tertiaire, soyez complet, le projet a été présenté publiquement.

Monsieur le Maire : Je suis navré de vous contredire madame, mais j'ai sous les yeux la délibération du 19 juin 2013 signée de Mme le Maire, Laure Déroche, donc je n'ai pas du tout cela, lors du Conseil Municipal du 12 novembre 2012, la Ville de Roanne a approuvé le principe d'une Zone d'Aménagement Concerté, ZAC, en vue de la réalisation je cite « d'une opération de construction d'une centaine de logements avec un parc de stationnement enterré et des espaces publics et piétonnier de qualité », point de salle, point d'autre équipement, je ne fais que lire la délibération que vous avez votée.

Nous avons un projet sur lequel il y avait des logements et des parkings, ce que nous vous proposons aujourd'hui, c'est un projet radicalement différent, puisqu'il y aura une école, il n'y en avait pas dans votre projet, il y aura un centre de loisirs, il n'y en avait pas dans votre projet, il y aura du coworking, il n'y en avait pas dans votre projet, il y aura un club sénior, il n'y en avait pas dans votre projet, il y aura un restaurant collectif, il n'y en avait pas dans votre projet. Si maintenant vous considérez que votre projet est le même, je veux bien, mais cela s'appelle de la récupération politique.

À côté de cela, nous avons aussi des logements, mais nous avons fait le choix de ne pas entasser une centaine de logements sur un site d'un hectare et demi, parce que nous savons très bien que ce n'est pas ce qu'attendent aujourd'hui les gens qui sont prêts à venir habiter en ville. Nous avons un S.C.O.T. qui nous impose dans le cadre du P.L.U., une densification de 60 logements à l'hectare dans ce secteur, nous allons respecter le P.L.U., par contre ce ne sera pas sur la totalité de ce 1,5 hectare et c'est la raison pour laquelle nous ne mettons que 40 logements.

Petite parenthèse, je n'ai jamais dit que je ne voulais plus jamais de logement social à Roanne, je ne voulais plus d'une politique où on est à fond sur le pied sur l'accélérateur de la construction de logement social, c'est radicalement différent. D'ailleurs vous avez pu voir sous le mandat précédent, comme sous celui-ci, nous lançons des petits programmes de logements sociaux, pourquoi ? Pour moderniser un petit peu notre parc, mais faire en sorte qu'on ne retrouve pas ce qui s'était fait, à juste raison à l'époque dans les années 60 et 70, construire des tours, des grands ensembles, nous ne voulons plus cela, nous considérons qu'il faut encore avoir quelques logements sociaux qui vont venir en ajout de démolitions que nous allons continuer à faire, y compris par exemple sur le secteur du Parc, mais pas de façon importante, c'est une douzaine de logements sociaux sur les quarante.

Après ce seront des logements en accession à la propriété et des logements, aujourd'hui ceux et celles qui sont prêts à venir habiter à Roanne, ils veulent éventuellement bien venir en appartement, mais ils veulent des appartements différents, ils veulent des appartements avec terrasse, avec des espaces verts à leur pied et pour tout cela nous devons dédensifier.

J'ai fait une réunion l'autre jour avec Clotilde Robin et les services de l'Agglomération et tous les services de l'Etat, Sous-Préfet y compris, pour leur dire que si nous voulions reconquérir de la population nous ne pouvions pas entasser de la population à Roanne, parce que cette population ne viendra pas, donc il faut qu'on s'extrait et qu'on sorte même de nos textes, cette densification de 60 logements à l'hectare, qui est idiote, parce que 60 logements à l'hectare cela nous pousse à faire des grands ensembles de concentration de logements et cela plus personne n'en veut.

Nous voulons nous, au contraire, construire de nouveaux programmes mais qui soient des petits programmes, 40 logements c'est déjà beaucoup, et des programmes avec des logements qui soient adaptés aux souhaits des gens aujourd'hui, par exemple beaucoup d'espaces verts autour et des terrasses. Donc nous allons faire de l'habitat de qualité mais en moins grand nombre que le projet qui était à l'époque le vôtre.

Après vous nous dites « M. le Maire, je ne comprends pas vous commencez les discussions sur le regroupement des écoles en 2016, nous sommes en 2021, que de temps perdu ». Je me permets juste de vous redire que nous sommes des gens très attachés au programme, c'est-à-dire que nous allons devant les électeurs avec des projets, si les électeurs valident notre programme et donc nos projets, nous les mettons en œuvre mais nous ne voulons pas non plus tout le temps apporter des choses qui n'étaient pas dans nos projets, et ce regroupement d'écoles entre Crozon, Paul Bert, Carnot, n'était pas dans notre projet de 2014.

Nous avons pris conscience qu'il fallait avancer, nous l'avons mis dans notre projet 2020-2026 et nous le réalisons, nous le lançons aujourd'hui en février 2021. Il est certain que si nous n'avions pas subi la crise sanitaire, nous aurions peut-être été un peu plus vite, mais plutôt que de lancer en février, on aurait peut-être lancé cela l'été dernier mais effectivement on avait d'autre chat à fouetter pour essayer d'accompagner notre population dans le cadre de cette crise, on a pris effectivement un peu de retard mais qui n'a rien à voir avec un retard qui daterait de 2016, tout simplement parce que nous ne l'avions pas dans notre programme, il est dans le programme depuis mars 2020 et nous le lançons et nous allons le mener à bien puisque normalement cette école ouvrira ses portes à la rentrée 2024.

Je pense que l'on aura fait œuvre utile là-dessus mais sincèrement je pense qu'aujourd'hui oui, comme vous, nous sommes sur la reconquête urbaine, nous sommes sur la revitalisation, mais ce sont bien les deux seuls points d'accord que nous avons avec le projet de l'équipe de Mme Déroche. Sur ce sujet j'ajoute juste que dans votre programme de 2020, vous n'aviez rien mentionné.

Monsieur Gerbot : Simplement des questions qui me taraudent. J'aimerais savoir est-ce qu'il y a des traces de radon sur le site déjà ? Le gaz radon.

Monsieur le Maire : Je sais bien ce que c'est que le radon, à ne pas confondre avec le ragondin.

Monsieur Gerbot : Non par contre le ragondin est excellent en pâté. Ce n'est pas du tout dégueulasse, c'est excellent, c'est un myocastor.

Monsieur le Maire : Chacun ses goûts.

Monsieur Gerbot : Chacun ses goûts, il y en a bien qui mange des grenouilles. Sinon autre chose également, dans un regroupement scolaire, malheureusement il semblerait que l'on peut mettre des CP avec des maternelles. Ensuite pour finir, comme autre question, est-ce qu'il y aura des panneaux, des parois amovibles dans ce groupe scolaire ?

Monsieur le Maire : Déjà je vais vous répondre sur le radon, je n'ai pas les études sur le site concernant le radon, mais il est fort probable qu'il y ait du radon parce qu'il y en a partout en ville, partout dans la région, la question c'est est-ce qu'il y a trop de radon ?

Monsieur Gerbot : Oui c'est cela.

Monsieur le Maire : Donc cela il va falloir bien évidemment faire les études mais il est bien évident que nous ne pouvons exposer personne, et encore moins des élèves à des effets nocifs du radon, donc si radon il y a, radon sera traité. Deuxième élément, y aura-t-il des parois ? Je n'en sais rien aujourd'hui, mais cela vous le verrez et nous le saurons tous, nous sommes en train de préparer et cela va aller jusqu'au mois de mars, le programme de façon précise.

Après nous allons lancer un concours d'architectes, et les architectes ce sont à eux de dire « tiens on a pensé que par exemple, vous avez 15 classes prévues mais qu'on pourrait peut-être prendre deux ou trois salles pour avoir des panneaux qui permettent de diviser », on n'en est pas à ce point de détail, donc je ne dis pas qu'il n'y en aura pas mais je ne peux pas vous dire qu'il y en aura, je n'en sais rien moi-même, cela fait partie des éléments du programme qui seront proposés par les architectes.

Après ce que nous voulons aussi, parce que l'on connaît tous des salles qui ont des panneaux qui permettent de séparer, attention, moi ce que je veux c'est que l'on ait un bruit minimum dans les salles de classe pour permettre aux élèves et notamment aux plus petits de ne pas être surexcités par un brouhaha permanent. Il faut être très attentif à l'acoustique, et je ne suis pas sûr que les séparations amovibles soient les plus performantes en matière d'acoustique par rapport à des séparations en dur. Après, la technologie faisant des progrès chaque jour, peut-être que le moment venu on nous trouvera des séparations qui sont parfaites sur le plan acoustique.

Madame Riamon : J'ai deux questions et une proposition. La première question, j'ai besoin que vous me réexpliquiez comment vous faites dans le P.L.U., puisqu'aujourd'hui il est à 60 logements à l'hectare, comment vous faites pour proposer 40 logements à l'hectare ? Je ne dis pas que c'est bien ou mal, ce n'est pas le sujet, c'est juste pour être sûre de bien comprendre.

Monsieur le Maire : On prend deux tiers d'un hectare et cela fait 40 logements.

Madame Riamon : Je ne vois pas l'intérêt pour la conformité.

Monsieur le Maire : Quand vous prenez un terrain d'un hectare, on vous dit si vous faites du logement, il faut qu'il y en ait 60.

Madame Riamon : OK mais c'est pareil.

Monsieur le Maire : Donc vous prenez les deux tiers d'un hectare et vous faites 60 logements à l'hectare mais sur deux tiers cela fait 40.

Madame Riamon : C'est la même densité au fond.

Monsieur le Maire : Oui c'est la même densité mais après comme on ne va pas mettre des murs entre les deux tiers d'hectare et le reste.

Madame Riamon : Très bien j'ai compris, je voulais être sûre d'avoir bien compris.

Je pense qu'il ne faut quand même pas caricaturer les positions, Monsieur le Maire, j'ai fait partie des personnes qui ont beaucoup pesé et vous le savez, sur l'élaboration du SCOT au moment où il a été élaboré, en particulier pour faire inscrire et cela concernait Gambetta-République tout particulièrement, pour faire inscrire pour notre ville le fait que les logements produits intègrent les logements réhabilités comme les logements (*inaudible*), je veux dire cela concerne énormément le quartier gare, puisqu'en fait et c'est l'objet de ma proposition, ce qui m'aurait paru intéressant venant quasi huit ans après l'élaboration que nous avons eue à l'époque de l'aménagement de ce site, que vous en profitez pour le recontextualiser encore plus et peut-être élargir la zone d'aménagement à l'ensemble du quartier. Or, le Cours de la République est absolument désastreux, en termes, et ce n'est pas de votre faute, M. le Maire, c'est l'histoire, dans le Cours de la République il y a énormément de logements vacants et nous avons là une situation très dégradée, c'est l'histoire qui veut cela.

Je me dis que cela aurait pu être intéressant d'inclure dans ce projet d'aménagement nouveau, aussi la situation des abords, je pense particulièrement au Cours de la République et puis à quelques éléments, à quelques îlots de la rue Emile Noirot, c'était ma proposition aussi, peut-être d'élargir quand même le propos pour prendre en compte une qualité de vie et une qualité de quartier pour la suite parce que le contraste entre le nouveau quartier que vous allez faire et ce qu'il y a autour va être extrêmement violent et peut-être désagréable pour les futurs habitants, que nous souhaitons tous attirer à cet endroit-là.

C'était le premier élément, le deuxième élément c'est qu'il ne faut pas caricaturer nos positions, je ne l'ai pas fait pour la vôtre M. le Maire, donc nous, nous avons modestement et très simplement envisagé que la mixité sociale que nous appelons de nos vœux dans cette ville puisse s'exprimer avec 20 % de logement social dans tous les programmes d'envergure, de plus 50 logements que nous avons lancés. Ce n'était pas des grands ensembles des années 60, il ne faut pas exagérer les choses. C'était simplement pour remettre les informations dans l'ordre.

J'ai une proposition à vous faire aussi, M. le Maire, et cela n'apparaît pas dans votre proposition, dans votre document, à l'heure où nous sommes et puisque ce projet vient plusieurs années après le premier moment où nous en aurons parlé et débattu ici en Conseil Municipal, vous puissiez apporter l'ambition d'un quartier bas carbone avec des bâtiments passifs qui prouveraient à l'évidence que la neutralité carbone est possible et pourquoi pas à Roanne aussi, il me semblerait intéressant qu'on aille là-dessus. Dernier point, c'est quoi le budget ?

Monsieur le Maire : Le budget je vais vous répondre tout de suite, d'ailleurs je l'ai dit tout à l'heure, c'est une douzaine de millions. Après je ne peux pas vous dire précisément combien cela sera tant que l'on n'aura pas les propositions des différents architectes, mais on sait que le nombre de m² que l'on construit, le nombre de m² aménagés nous mènent sur une enveloppe de cette nature-là. Je vais reprendre quelques-unes de vos remarques ou propositions. Là encore petit calcul, règle de trois, 40 logements, 12 logements sociaux, le pourcentage de logements sociaux, Mme Riamon, il est de 30, donc on ne peut pas venir nous taxer de ne pas faire suffisamment de logements sociaux par rapport à la masse, je rappelle que la loi c'est 25 % de logements sociaux et la ville de Roanne est à 34 % de logements sociaux sur sa totalité, donc nous allons ici faire 30 % de logements sociaux sur la quantité.

Après oui, le Cours de la République connaît comme beaucoup malheureusement de rues, de faubourgs, de logements vacants, nous avons effectivement près de 4 000 logements vacants sur Roanne. Nous avons déjà mis en place au niveau de l'Agglomération, un soutien massif qui a permis de réhabiliter, on avait les chiffres de la CLECT il n'y a pas longtemps, plus de 600 logements et mis aux normes, modernisés, mis aux normes d'isolation, sur notre ville, c'est déjà un beau progrès mais ce n'est pas suffisant, d'ailleurs nous sommes en train de réfléchir avec l'Etat sur un programme expérimental qui pourrait être proposé au Gouvernement sur Roanne, peut-être aussi parce que c'est une ville différente mais sur Montbrison, également sur Saint-Etienne, on aurait les trois strates, grandes villes, villes moyennes, petites villes, un programme de résorption de l'habitat vide, et dans beaucoup de cas parce que lorsque l'on a 4 000 logements vides, on en a 2 000 qui sont indignes, donc il y a de la démolition à faire, après c'est compliqué sur le cours de la République la démolition. Par contre, il est évident que dès que vous modernisez un quartier, ce qui est autour se modernise aussi petit à petit, parce que les propriétaires prennent conscience qu'il y a des ventes qui se font, des investissements se font.

Ce que nous devons faire par contre, nous devons essayer d'accompagner, je ne sais pas si vous êtes allée sur le site, Gambetta-République, mais ce site, quand vous êtes à l'intérieur, vous voyez les arrières des façades des immeubles du Cours de la République, de l'avenue Gambetta, ou de la rue Emile Noirot. Là nous devons mettre l'accent pour l'aide en particulier, mais cela ne sera pas suffisant à la rénovation des façades. C'est quelque chose d'important, c'est ce que l'on fait en ce moment autour de Foch-Sully. Vous avez pu voir que l'on a adopté au dernier Conseil Municipal un élargissement de certaines rues pour l'aide aux façades, on a amélioré le dispositif de soutien financier à la rénovation des façades, il n'y a pas que les façades dans la vie, il y a aussi les intérieurs mais pour cela nous avons des dispositifs de l'Etat, de Roannais Agglomération qui peuvent être mobilisés et apporter des financements importants. Donc oui, nous avons conscience de cela et je pense que l'effet d'entraînement de ce projet important pour le mandat se fera sentir sur les logements qui sont tout autour de ce secteur-là.

Madame Riamon : Et sur ma proposition d'un quartier bas carbone et de bâtiments passifs ?

Monsieur le Maire : Oui j'ai oublié de vous répondre là-dessus, ce sera de fait, c'est-à-dire que toutes les constructions vont être des constructions qui seront sinon complètement autonomes en énergie, mais on est sur les normes actuelles et peut-être même au-delà. En ce qui concerne par exemple l'école, les consignes données sont d'avoir une école qui soit plus qu'une école du 21^{ème} siècle, plus qu'une école qui soit insérée dans son environnement, mais vous verrez une école qui sera peut-être même à énergie positive, bien évidemment nous sommes animés de cette même ambition.

Madame Dufossé : Juste un petit mot sans entrer dans le détail parce qu'on aura l'occasion d'y revenir dans les mois à venir, mais Mme Riamon je ne peux pas vous laisser dire qu'il ne s'est rien passé, vous me connaissez, vous avez suffisamment critiqué ma méthode lors des précédents regroupements qui pourtant a très bien fonctionné, vous imaginez bien qu'il ne s'est pas rien passé ces derniers mois. Une fois que l'on a été d'accord avec les parents, après qu'ils nous aient proposé le site Gambetta, on a commencé à travailler, j'ai mis en place des groupes de travail avec des parents, avec les directeurs, avec les enseignantes, je ne vais pas vous donner le détail de toutes les réunions mais on est déjà à pratiquement une vingtaine. On a repris les réunions en début d'année pour finaliser le projet, mais il y a eu tout un travail préparatoire avant le lancement aujourd'hui.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le dossier de création de Z.A.C. ainsi que son périmètre, la création de la Z.A.C. et le programme prévisionnel global des constructions à édifier à l'intérieur de la zone, de poursuivre ledit projet selon les objectifs et principes d'aménagement tels qu'ils ont été définis dans le cadre de la concertation et les modalités de mise en œuvre, d'exclure les constructions réalisées à l'intérieur du périmètre de la Z.A.C. du champ d'application de la taxe d'aménagement, de poursuivre la mise en œuvre de l'opération sous la forme d'une Z.A.C. à un aménageur, de préciser que cette délibération et le dossier correspondant seront transmis à Monsieur le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Madame la Préfète de la Loire, de préciser que la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois au siège de la Mairie et donnera lieu aux formalités de publicité prévues par l'article R.311-5 du Code de l'Urbanisme, et de dire que le dossier définitif du projet matérialisé par le dossier de création de la Z.A.C. approuvé par la présente délibération, est tenu à disposition du public au siège de la Mairie, aux jours et heures habituelles d'ouverture. Ils sont communicables de plein droit sur demande aux personnes intéressées, et à leurs frais.

Les Groupes "Collectif 88 %" et "A Gauche pour Roanne" se sont abstenus.

15. Secteur République-Noirot-Gambetta – Opération d'aménagement Z.A.C. République-Gambetta - Mise en place de la commission de concession d'aménagement – Approbation

Monsieur Lambert : Dans le prolongement de l'explicatif de M. le Maire et nos échanges, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de l'Urbanisme, notre commune propose de réaliser cette opération d'aménagement ZAC République-Gambetta en recourant à un aménageur qui est titulaire d'une concession d'aménagement.

De fait nous devons constituer une commission *ad hoc* dite « commission de concession d'aménagement » qui devra intervenir au cours de la procédure de mise en concurrence et dans le cadre du lancement de cette procédure de concession d'aménagement, nous devons au sein de notre assemblée élire en son sein des membres la composant. En vertu des dispositions de l'article R.300-9 du Code de l'Urbanisme, cette commission sera élue à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne et doit être constituée afin d'émettre un avis sur les différentes propositions qui seront remises par les candidats.

La commission est proposée et constituée de droit, le Président de droit M. le Maire, et nous devons également choisir, élire, trois titulaires ainsi que trois suppléants étant précisé qu'en cas d'absence d'un membre titulaire quel qu'il soit, c'est le premier suppléant de la liste dans l'ordre, qui devra le remplacer. Une fois que les trois membres titulaires et les trois membres suppléants sont élus, M. le Maire désignera par arrêté spécifique son suppléant qui présidera la commission en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

Le rôle de la commission est d'analyser les propositions reçues des candidats, étant précisé que l'avis de cette commission doit intervenir en amont, donc impérativement avant l'engagement des discussions avec les candidats. L'avis de cette commission, qui reste consultatif, pourra être également sollicité à tout moment de la procédure et dans ce cas il sera nécessaire de la convoquer trois jours francs avant la date de convocation, le quorum sera d'au moins la moitié des membres à savoir quatre membres étant le Président inclus, et un compte-rendu sera établi à l'issue de chaque séance.

Il vous est proposé de constituer des listes qui devront être déposées au plus tard le 1^{er} mars prochain étant précisé que le vote pourrait normalement intervenir si tout va bien, le 11 mars prochain à l'occasion du prochain Conseil Municipal.

Monsieur Vanhecke : Lors de la présentation de cette opération en commission et là pour une fois je ne remplaçais pas Mme Dumoulin, je me suis permis d'interpeller M. Castells sur le sujet de la commission de suivi et de sa composition, je lui ai demandé si les élus d'Opposition pouvaient se présenter pour intégrer cette commission. La réponse n'a pas été spécialement négative, et je voudrais savoir si vous pouviez nous confirmer qu'une présence de l'Opposition pourra se faire au regard de ce projet assez lourd ?

Monsieur le Maire : Qui ne tente rien n'a rien. Bien évidemment que vous pouvez vous présenter.

Monsieur Vanhecke : Ce n'est pas forcément ce qui a été expliqué par M. Castells au moment de la commission, n'est-ce pas M. Gerbot ?

Monsieur le Maire : Comme le dit cette délibération, il va y avoir une commission et il va y avoir des listes et nous déciderons, nous voterons lors du prochain Conseil, vous devez effectivement présenter si vous le souhaitez une liste, après je vous pose juste un problème de cohérence à partir du moment où on n'approuve pas la ZAC, vouloir participer en tant que membre...

Monsieur Gerbot : Désolé on n'a pas désapprouvé la ZAC, on s'abstient, on n'est pas complètement contre.

Monsieur le Maire : Comme vous le dites vous vous êtes abstenus, vous ne l'avez pas voté. Bien sûr vous pouvez présenter une liste.

Monsieur Vanhecke : (*hors micro*) Ce genre de projet est suffisamment lourd qui date depuis un certain nombre d'années, effectivement l'opposition pourrait participer pleinement à son suivi, à avoir une cohérence et cela ne pourrait que vous appuyer dans votre logique et votre politique de ZAC.

Monsieur le Maire : Si l'Opposition a des représentants élus, ils participeront. Moi je ne peux pas faire plus que la loi, elle fixe un mode de désignation et si vous présentez des candidats, si vos candidats ou l'un de vos candidats est élu, il siègera bien évidemment à la commission. Organisez-vous.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le principe de la constitution d'une Commission dite « Concession d'Aménagement » relative à l'opération d'aménagement Z.A.C. République-Gambetta, le mode de fonctionnement de la commission tel que décrit ci-dessus, et de prévoir que le dépôt des listes sera adressé à Monsieur le Maire, au plus tard le 1^{er} mars 2021 à 17h00.

16. Rénovation du quartier Mulsant - Convention opérationnelle avec EPORA - Retrait de la délibération n° 8 du 11 février 2020 - Acquisitions de terrains à EPORA après requalification - Cession au groupement ANAHOME IMMOBILIER - Approbation

Monsieur Dorange : Comme vous le savez depuis de nombreuses années, la Ville de Roanne intervient dans différents quartiers de la ville afin d'engager des travaux de rénovation urbaine, dans le quartier Mulsant, à l'angle des rues Mulsant, Durdein et Vachet depuis quelques années parmi les sites en projet de restructuration.

Pour ce type de travaux importants, la Ville collabore avec EPORA, l'Établissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes, qui dans un premier temps engage des travaux de démolition et de dépollution, cette phase étant achevée, le coût de l'opération est connu et même si en définitive le prix de revient à EPORA doit être vu à la baisse, le prix de cession à la Ville va être supérieur suite à une erreur d'application de la TVA.

De même une parcelle, ancien poste de détente gaz, n'avait pas été mentionnée initialement car la situation juridique de la parcelle n'était pas réglée et elle l'est dorénavant.

Compte tenu de ces modifications, il convient de retirer la délibération du 11 février 2020 afin de vous proposer ce soir une nouvelle délibération pour procéder au rachat avec les nouvelles conditions.

Des avances ont été versées à EPORA, de 350 000 € en 2018, 350 000 € en 2019 qui viendront donc en déduction de la somme totale due, ce qui conduit à un reste à payer de 629 059,15 € T.T.C..

De plus la Ville de Roanne a approuvé dans une délibération du 11 décembre 2018, le choix de l'offre d'achat de ANAHOME IMMOBILIER au prix de 440 000 € sur l'ensemble du site. La Ville ayant acquis l'ensemble des parcelles, ANAHOME achète directement à la Ville la totalité du site, et ne contracte plus avec EPORA comme initialement prévu. Le prix proposé et retenu dans l'appel à projet doit être respecté même s'il n'est pas conforme à l'avis des Domaines.

Monsieur Gerbot : Au niveau de la halle commerciale qui devrait être installée, être construite, quelles garanties dans le projet pour s'assurer de l'accessibilité financière des emplacements pour les petits commerces ? Ensuite quels commerces sont pressentis ?

Monsieur le Maire : Je ne peux pas vous répondre, aucune garantie pour une accessibilité, qu'est-ce que c'est qu'un petit commerce ? Quels sont ses moyens ? Vous avez un petit commerce qui peut avoir 15 m² de surface et être très profitable, et un commerce avoir 200 m² et être à la limite de la rentabilité voire en dessous, donc quel est le bon prix ? C'est le prix du marché.

Après nous sommes bien conscients et ce que nous avons rappelé à l'opérateur qui en est lui-même conscient que si nous voulons que ce soit une réussite, il faut avoir des prix qui soient adaptés aux prix roannais sinon si c'est pour avoir des prix lyonnais, nous n'aurons personne et c'est la raison pour laquelle nous avons beaucoup travaillé avec l'investisseur.

Au départ le projet était de faire des halles toutes seules et on se rendait compte qu'avec les coûts d'acquisition, les coûts de construction, il était impossible pour un investisseur de louer au prix de revient. C'est la raison pour laquelle il a été adjoint à un programme immobilier pour prendre en charge une partie de la charge foncière. On a monté ce projet comme cela, aujourd'hui nous avons un investisseur qui a des contacts avancés mais non définitif et vous comprendrez en plus que malheureusement, la période que nous vivons n'est pas la plus propice pour pouvoir engager et obtenir des signatures d'engagement de commerçants pour un projet qui va s'ouvrir dans 18 mois, 2 ans.

Aujourd'hui je ne vais pas vous répondre sur qui, par contre ce que nous voulons, ce que nous visons, ce sont des mini halles alimentaires. L'objectif est d'avoir de l'alimentation c'est-à-dire un boucher-charcutier, éventuellement un boulanger-pâtissier, un poissonnier si possible, un primeur, il est prévu aussi une petite brasserie-bar, un caviste, c'est ce genre de choses que nous visons.

Monsieur Gerbot : Même s'il y a des aides pour faire ces halles commerciales, de toute manière construction cela va coûter quand même beaucoup plus cher qu'un commerce de rue.

Monsieur le Maire : On est bien d'accord.

Monsieur Gerbot : Cela veut dire que par exemple une personne qui veut s'installer dans une rue, faire un commerce dans une rue, pourrait peut-être pas avoir un emplacement dans ces halles parce qu'il n'aurait pas les moyens.

Monsieur le Maire : C'est tout à fait possible, mais nous espérons tout de même trouver des gens qui ont ces moyens.

Monsieur Gerbot : Il y en aura, mais c'est quand même dommageable pour le commerçant moins aisé.

Monsieur le Maire : Alors vous suggérez quoi ?

Monsieur Gerbot : Je suggère que l'on redynamise ce quartier notamment cette rue, à savoir que nous avons appris que sur les 15 magasins qu'il y avait et qui n'existent plus, il n'y a plus que 3 bails commerciaux, les autres seraient donc non plus des bails commerciaux mais des logements qui seraient à la place. Moi je pense qu'il faudrait redynamiser, retenter de redynamiser ce quartier notamment entre autre des pistes cyclables, à sens unique dans la rue Mulsant, une information un peu plus fournie pour la population et surtout inciter des commerçants à avoir un commerce entre autre dans la rue Mulsant, à reprendre ces boutiques qui sont fermées.

Monsieur le Maire : Oui, des voies de circulation, moderniser et apaiser, c'est peut-être un plus, un quartier qui bouge tel que nous l'avons engagé depuis 2014 avec des travaux qui ont été faits pour moderniser à plusieurs endroits de ce faubourg Mulsant, je pense au Jardin des Senteurs, à l'immeuble qui s'est construit, je pense à la rénovation de la place de l'église Sainte Anne, je pense à la création de la crèche Berthelot, je pense bien sûr à ce projet de mini-halle avec parking.

Cela contribue à redynamiser le quartier mais ce qui fera rouvrir des commerces c'est certes des commerçants mais ils ne viendront que s'il y a des clients et pour qu'il y ait des clients, il faut apporter une population qui ait un pouvoir d'achat plus dynamique, c'est comme cela que vit un commerçant, un commerçant ne vit pas de l'air du temps, il vit d'un chiffre d'affaires et donc de ventes et par conséquent de clients qui ont un petit peu d'argent à dépenser.

Après, le montant du loyer, il est fonction du chiffre d'affaires et de la rentabilité qu'il se dégage, si vous avez un commerçant qui a un gros chiffre d'affaires, il paiera un loyer plus fort, si vous un commerçant qui peine à boucler ses fins de mois c'est sûr que le loyer sera pour lui extrêmement lourd s'il est trop important.

Les solutions que vous proposez malheureusement ne suffiraient pas c'est une incantation et ne suffiront pas à redynamiser, pour cela et c'est ce que nous faisons, c'est construire des logements attractifs pour une population qui a un pouvoir d'achat plus dynamique, c'est comme cela qu'on pourrait refaire vivre des commerces en centre-ville.

Quand nos centres-villes s'appauvrissent, quand je dis s'appauvrir malheureusement c'est la population qui s'appauvrit, le commerce décline, si au contraire la population « s'enrichit », le commerce est plus dynamique et pour cela il faut attirer des populations, mais pas que, vous savez dans le projet Gambetta quand on dit qu'il y aura 30 % de logements sociaux, il y aura 30 % de logements non sociaux et on espère bien aussi faire venir une population qui a un pouvoir d'achat plus dynamique.

Monsieur Gerbot : On n'est pas contre le fait qu'il y ait des logements, ce n'est pas là-dessus, on se pose des questions au niveau des halles commerciales, c'est-à-dire que dès l'instant où il y a des logements oui il y aura donc une autre population et justement cela pourrait redynamiser, faire en sorte que des commerçants s'installent dans cette rue, à savoir reprennent ces commerces sans pour autant avoir besoin d'une halle commerciale.

Monsieur le Maire : Si vous ne faites pas, si vous n'avez pas une offre pour des nouveaux commerçants, aujourd'hui il faut voir, Sophie Rotkopf en parlerait mieux que moi, nous avons tout un linéaire sur la rue Mulsant avec un certain nombre de cellules commerciales vides. Elles sont vides pour différentes raisons, parce qu'effectivement on manque de commerçants, mais les commerçants ne se trouvent pas comme cela sous le peigne à cheval. Elles sont vides, souvent les locaux sont inadaptés, vous avez une multitude de petites surfaces.

Aujourd'hui les commerces ont besoin de surfaces plus importantes, et elles sont vides parce que malheureusement la population s'est paupérisée et que la ville a perdu des habitants. Donc, nous devons concentrer l'offre de commerce, la raison pour laquelle nous travaillons notamment dans le cadre d'une prochaine révision du P.L.U., pour qu'on arrête de vouloir à tout prix maintenir le linéaire commercial sur toute la longueur de la rue Mulsant mais au contraire concentrer le linéaire commercial sur des parties qui ont un certain dynamisme. Par contre, là où on a vraiment des dents creuses, on a des commerces fermés dont on sait qu'ils n'ouvriront jamais, transformer cela en logement adapté aux personnes qui ne peuvent pas monter des étages et donc des logements en rez-de-chaussée, c'est tout le sens de notre action aussi dans le domaine de l'habitat sur ce secteur de la rue Mulsant en particulier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retirer la délibération n° 8 en date du 11 février 2020, d'approuver l'acquisition à EPORA des parcelles AX 12, AX 14, AX 15, AX 16, AX 1042, AX 1043, AX 1044, AX 1045, AX 1102, au prix total de 1 329 059,15 € T.T.C., de dire que la Ville de Roanne a déjà versé la somme de 700 000 €, la somme restant à verser est ainsi de 629 059,15 € T.T.C., de passer outre l'avis de France Domaine, compte tenu de la convention et ses avenants signés avec EPORA, d'approuver la cession des parcelles AX 10, AX 1046, AX 1047, AX 1048, AX 1050 et AX 12, AX 14, AX 15, AX 16, AX 1042, AX 1043, AX 1044, AX 1045, AX 1102 au groupement ANAHOME IMMOBILIER ou toute autre société se substituant, au prix de 440 000 € H.T. conformément à la réponse de l'appel à projet, et de passer outre l'avis de France Domaine.

17. Acquisition d'un appartement situé 1, rue Joseph Déchelette à Monsieur Bruno BUTTY - Approbation

Madame Robin : Dans la perspective du projet d'extension et d'aménagement du Musée Déchelette, la Ville de Roanne qui est déjà propriétaire d'un appartement au 1^{er} étage et d'un local en rez-de-chaussée, c'était anciennement Capucine, souhaite acquérir l'appartement du 1, rue Joseph Déchelette. Un accord a été trouvé avec le propriétaire qui est Monsieur BUTTY pour un montant de 50 000 €.

Monsieur Vanhecke : Une demande de précision, au regard de l'ensemble des achats immobiliers réalisés rue Déchelette, nous avons acquis beaucoup de biens mais à ce jour les conseillers que nous sommes, nous n'avons toujours pas le projet culturel qui se rapporte à ces achats immobiliers.

Monsieur le Maire : Moi non plus.

Monsieur Vanhecke : Alors comment se fait-il que nous faisons des acquisitions sans avoir de projet ?

Monsieur le Maire : Cela s'appelle préparer l'avenir.

Monsieur Vanhecke : Ah c'est comme cela.

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur Vanhecke : Nous n'avons pas le même sens de l'avenir et de sa construction.

Monsieur le Maire : Oh si ! Vous savez M. Vanhecke si vous prenez des opérations qui ont été prises par vos amis, ils ont toujours procédé de la même manière. Vous savez quand Jean Auroux a décidé d'acquérir petit à petit bon nombre de logements, d'immeubles sur le port, il ne savait pas ce qu'il allait faire à la place, et cela fait 30 ans que nous acquérons des logements là-bas pour justement un jour quand on aura des tènements importants les démolir.

Nous, on vous a donné le projet, on vous a dit que nous voulions acquérir pour démolir et dégager l'Hôtel de Valence, sauf que tout cela ne peut pas se faire du jour au lendemain. Je ne vais pas acquérir et démolir un petit bout et puis ensuite en acquérir un autre et puis redémolir un petit bout, donc on acquiert petit à petit, quand on aura acquis la totalité, à ce moment-là nous engagerons les démolitions. Les choses sont très claires et nous préparons l'avenir comme quelqu'un que vous connaissez bien, qui s'appelle Jean Auroux, l'a fait sur d'autres secteurs de la Ville.

Monsieur Vanhecke : Oui mais il n'est pas nécessaire de revenir en arrière, moi ce qui m'intéresse...

Monsieur le Maire : Pour bien préparer l'avenir il faut bien connaître son passé.

Monsieur Vanhecke : C'est une chose, effectivement c'est votre sujet, puisqu'à chaque fois vous revenez en arrière pour aller en avant, mais aujourd'hui...

Monsieur le Maire : Vous savez Mme Riamon est pas mal revenue en arrière tout à l'heure.

Monsieur Vanhecke : Aujourd'hui vous nous présentez des acquisitions, à un moment donné il faudra bien qu'on avance sur ce projet culturel, vous devez bien avoir une ligne directrice de votre projet, on n'achète pas pour acheter malgré tout si c'est pour l'avenir.

Monsieur le Maire : Je suis d'accord. M. Vanhecke, le projet de restructuration du Musée est prévu sur ce mandat, nous sommes en 2021, notre mandat se termine en 2026, ayez la patience de voir les projets se mettre en place les uns après les autres au moment où cela est nécessaire. Je ne peux pas tout dépenser les 120 M€ du P.P.I. sur une seule année, ce n'est pas possible, donc nous devons programmer.

Par ailleurs, un plan scientifique et technique tel que celui qu'exige un musée nécessite beaucoup de travail, je peux vous dire que notre nouveau conservateur, qui je rappelle n'est là que depuis le 1^{er} septembre, travaille d'arrache-pied sur ce sujet. Après nous devons passer un certain nombre d'étapes, notamment vis-à-vis de la DRAC, parce qu'il est impensable que nous agissions et que nous investissions sur ce musée sans avoir un soutien massif de l'Etat et de la Région.

Ce que je peux vous dire, c'est que nous faisons partie des deux musées de tout Auvergne-Rhône-Alpes qui sont prioritaires aux yeux de la DRAC pour les gros investissements qui vont se passer et qui seront inscrits dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région. Là encore on sait qu'on va avoir, je ne sais pas à quel niveau, mais des financements de la part de l'Etat, des financements de la Région, mais le projet du musée cela ne se fait pas comme cela en un tour de main. On a un Directeur du musée qui s'y attèle et qui rendra sa copie quand il le pourra, en attendant nous préparons le terrain et nous achetons petit à petit autour. Mais soyez patient vous verrez tout se fera.

Monsieur Vanhecke : Je suis peut-être un peu pressé qu'on avance.

Monsieur le Maire : Faut le faire mais après si cela avait été fait sous certains mandats, on n'aurait pas à le faire aujourd'hui.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'acquisition de l'appartement situé au premier étage du 1, rue Joseph Déchelette à Roanne, propriété de Monsieur Bruno BUTTY, cadastré section AB n° 87 au prix de 50 000 €.

Le Groupe "A Gauche pour Roanne" s'est abstenu.

18. Cession du tènement immobilier situé 11, rue Bravard à Monsieur Renaud LABROSSE - Approbation

Madame Bernier : La Ville de Roanne est propriétaire d'un tènement au 11, rue Bravard, qui est inoccupé depuis de nombreuses années et est à réhabiliter entièrement.

Monsieur Renaud LABROSSE a fait part d'une proposition de rachat à la Ville de Roanne au prix de 25 000 € nets vendeur, c'est le prix conforme à l'avis de France Domaine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la cession de la parcelle section AN n° 468 située 11, rue Bravard à Roanne à Monsieur Renaud LABROSSE ou à toute autre personne ou société qui viendrait à se substituer dans ses droits, ainsi que la cession au prix de 25 000 € nets vendeur, conforme à l'avis du pôle d'évaluation domaniale, et dire que les frais d'acte seront pris en charge par l'acquéreur.

19. Extension du réseau d'assainissement collectif 15, rue Gilbertès - Convention avec Roannais Agglomération - Approbation

Monsieur Sergenton : Monsieur Walter GEAY a déposé, le 25 octobre 2019, une Déclaration Préalable en vue de procéder à la division d'un terrain situé 15, rue Gilbertès à Roanne.

Une décision de non-opposition a été réservée le 25 décembre 2019.

Cette parcelle située 15, rue Gilbertès, propriété de la succession GEAY, n'étant pas desservie par le réseau d'assainissement collectif, il convient de construire une extension à ce réseau, à partir du collecteur d'assainissement rue de Charlieu, jusqu'au droit de ladite parcelle.

Cette extension d'assainissement, dont le coût s'élève à 7 963 € H.T., sera constituée d'une canalisation PVC Ø200 de 35 mètres et de 2 ouvrages en béton Ø1000.

Conformément à l'article L.111-11 du Code de l'Urbanisme, le financement de cette extension du réseau public d'assainissement est à la charge de la commune. Cette participation financière de la Ville de Roanne à Roannais Agglomération sera versée en une fois, après réception des travaux.

Pour ce faire, une convention pour la construction d'une extension du réseau d'eaux usées, rue Gilbertès doit être établie avec Roannais Agglomération, en vue de préciser les droits et obligations réciproques en découlant pour chacune des parties, et notamment qu'à partir de la date de réception de l'ouvrage, celui-ci deviendra propriété de Roannais Agglomération, qui de fait en assurera la maintenance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention d'extension du réseau d'assainissement collectif à intervenir avec Roannais Agglomération, et de régler à Roannais Agglomération le financement de cette opération à hauteur de 7 963,01 € H.T..

20. Mise à disposition d'un outil de gestion du patrimoine d'éclairage public GEOLOIRE 42 - Convention avec le S.I.E.L.-T.E. - Approbation

Monsieur Bourgeon : Le S.I.E.L.-Territoire d'Énergie propose la mise à disposition de l'outil de gestion du patrimoine d'éclairage public GEOLOIRE 42 à ses communes adhérentes pour la compétence éclairage public. La Ville de Roanne dispose de son propre service éclairage et n'adhère donc pas à ce module.

Néanmoins, l'outil GEOLOIRE 42 est un outil qui permet l'exploitation des plans et la visualisation des données permettant une connaissance plus précise du parc de l'éclairage public.

Pour bénéficier de ce service, la Ville de Roanne va passer une convention avec le S.I.E.L. Territoire d'Énergie qui en définit les conditions techniques et financières.

Une contribution de 1 € par an et par foyer lumineux est requise.

Pour l'année 2021, on recense sur la Ville de Roanne 7 100 foyers lumineux ce qui conduit à une contribution annuelle de 7 100 €.

La convention est signée pour 6 ans et le nombre de foyers lumineux sera actualisé chaque année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de mise à disposition de l'outil de gestion du patrimoine d'éclairage public GEOLOIRE 42 à intervenir avec le S.I.E.L.-T.E..

MM. Murzi et Pion, Administrateurs du S.I.E.L.-T.E., n'ont pas pris part au vote.

21. Massif Forestier de Bécajat - Programme de gestion 2021 - Approbation

Monsieur Bost : Pour rappel la Ville de Roanne est propriétaire de deux massifs forestiers, un massif forestier La Bruyère situé sur la commune de Saint-Just-en-Chevalet d'une superficie de 4,5 hectares et un massif forestier celui de Bécajat situé sur la commune de Saint-Bonnet-des-Quarts d'une superficie de 99 ha, c'est ce massif qui fait l'objet de cette délibération ce soir.

Comme chaque année l'Office National des Forêts nous propose un programme de travaux et un programme de coupe concernant le massif forestier de Bécajat, cela concerne cette délibération. Pour rappel également nos forêts sont gérées durablement, nous sommes certifiés PEFC et pour votre information nous venons de renouveler la certification PEFC sur nos deux massifs forestiers.

Pour cette année 2021, au niveau du programme de travaux, il est prévu le suivi de 2 km d'accotement de pistes forestières avec du broyage de végétation et de l'élagage de branches basses, l'entretien des abords du sentier de parcours de découverte de la forêt, l'exploitation ponctuelle des arbres endommagés par les derniers coups de vent ou par le scolyte, j'y reviendrais, et enfin le confortement de la signalisation de police existante pour interdire le passage de quads.

On a eu une réunion cette après-midi avec le gestionnaire du parc accrobranchesq, nous avons tous les jours malheureusement des gens qui circulent en quad ou en moto-cross dans notre massif forestier, donc on va renforcer la signalisation pour bien les informer que c'est strictement interdit.

Les travaux du programme de gestion sont estimés à 4 140 € T.T.C. et le confortement de la signalisation de police à 1 750 € T.T.C.. Concernant le programme de coupe, le programme lié aux recettes, lié au massif forestier Bécajat, cette année est assez exceptionnelle, puisque comme j'avais évoqué les années précédentes, nous avons été confrontés à plusieurs attaques du scolyte sur nos peuplement d'épicéa. Cela fait trois années notamment qu'on subit de grosses attaques et cette année malheureusement on a essayé de repousser l'échéance le maximum possible mais l'ONF nous conseille vivement de raser à blanc 2,2 hectares de forêt, un peuplement entier d'épicéa vraiment sujet aux attaques de scolyte et qui risque de créer un foyer important de scolyte, de contaminer l'ensemble des peuplements d'épicéa présent sur le massif forestier de Bécajat.

On va raser ces 2,2 hectares d'épicéa ce qui va nous permettre de générer une recette estimée entre 15 et 20 000 € et l'idée c'est de tout de suite replanter donc on a un programme de repeuplement qui est en cours de définition en lien avec l'ONF. Nous sommes aussi en train de déposer des dossiers de subvention pour permettre le repeuplement de cette parcelle future, en sachant notamment qu'on a répondu au plan de relance mais malheureusement on risque de ne pas avoir de subvention dans ce cadre-là, parce que le cahier des charges du plan de relance sur la question des forêts est changeant avec un cahier des charges assez lourd et malheureusement un budget qui a été divisé par deux par rapport aux annonces initiales. Donc, on risque de ne pas pouvoir avoir de subvention mais on sollicitera d'autres collectivités notamment pour nous aider à financer ce repeuplement.

Les frais de gestion qui sont versés à l'ONF pour cette année s'élèvent à 700 € T.T.C., les frais de garderie et les cotisations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le programme 2021 d'exploitation du massif forestier de Bécajat.

22. Déclaration d'Intention d'Aliéner - Bilan du 4ème trimestre 2020 – Compte-rendu

Madame Redeuilh : Nous devons rendre compte des décisions relatives à l'exercice des droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020, 264 Déclarations d'Intention d'Aliéner ont été déposées pour un montant global de 28 794 584 €.

Sur ces 264 D.I.A., 263 ont fait l'objet d'une renonciation, 1 seule a fait l'objet d'une préemption par la Ville de Roanne.

Il s'agit du 72, quai Commandant Lherminier pour un montant de 130 500 € qui s'inscrit dans le cadre du projet de rénovation du quartier du Port.

Le Conseil Municipal prend connaissance des Déclarations d'Intention d'Aliéner déposées au cours du 4^{ème} trimestre 2020.

RESSOURCES HUMAINES

23. Mise à disposition individuelle d'un agent de la Ville de Roanne au bénéfice du service commun pour le management de la santé et de la sécurité au travail porté par Roannais Agglomération - Convention - Approbation

Madame Lupu Bratiloveanu : Roannais Agglomération porte le service commun pour le management de la santé et de la sécurité au travail au sein de la Direction des Ressources Humaines.

L'une de ses missions est la préparation, l'animation de formations sécurité dans le but de développer des compétences et/ou d'en faire acquérir de nouvelles.

Un formateur a donc été recruté spécifiquement pour cette mission pour laquelle un agent de la Ville de Roanne s'est montré volontaire.

Aussi, une convention de mise à disposition individuelle vous est proposée entre la Ville de Roanne et Roannais Agglomération pour ce poste de formateur à compter du 1^{er} mars 2021 pour une durée de 1 an et renouvelable pour une année supplémentaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de mise à disposition individuelle de Yannick POMET, agent de la Ville de Roanne au poste de formateur sécurité au sein du service commun pour le management de la santé et de la sécurité au travail, à compter 1^{er} mars 2021, pour une durée de 1 an et renouvelable pour une année supplémentaire. Cette mise à disposition fera l'objet d'un remboursement semestriel à terme échu par Roannais Agglomération.

Monsieur le Maire : J'ai été saisi d'une demande d'intervention de M. Iacovella.

Monsieur Iacovella : M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs en vos grades et fonctions, Mmes et MM., mon intervention de ce soir est motivée par la lecture de l'article publié dans un journal roannais, suite à l'entretien que vous lui avez accordé, M. le Maire, concernant l'Opposition au sein du Conseil Municipal, et la décision votée de limiter le temps de parole.

Sa lecture nous plonge dans une situation paradoxale, en ce sens que vous ouvrez là un débat, tout en nous limitant le temps de pouvoir en parler.

Je songe en lisant l'article, à ce vers de Molière, cela nous inspirerait presque « un désir de pêcher, M. le Maire que montrer, tant de soins de nous en empêcher ». Molière tombe à point nommé car s'il est question ici et là d'humour et d'une pointe d'ironie que vous affectionnez, il y a également du Tartuffe dans le storytelling qu'en fait le journal, avec un titre reformulé de vos propos, on enlève le « je ne me blâme » pas que vous avez prononcé, on supprime le conditionnel « s'il n'y avait pas », et le tour est joué pour transformer l'anecdote en une affirmation de portée générale, je cite « sans contradiction, ce serait triste, qui introduit l'idée que l'Opposition est là pour amuser la galerie ». On croirait entendre Marat qui dénonce « que d'artifice n'emploie-t-il pas pour amuser, séduire et tromper », et d'enfoncer le clou de la Tartufferie dans le passage suivant, je cite toujours l'article, et de glisser non sans malice : « je veux juste les aider à devenir bons ».

Aider à devenir bon est un geste de générosité, M. le Maire, mais accompagné d'un commentaire malicieux de bande dessinée, il faut admettre concernant **(problème de micro)**

Monsieur le Maire : On va vous donner un autre micro parce que visiblement celui-là à une faiblesse.

Monsieur Iacovella : Je ne sais plus où j'en étais. Aider à devenir bon est un geste de générosité, M. le Maire, mais accompagné d'un commentaire en termes malicieux de bande dessinée, il faut admettre concernant le sort qui est fait à vouloir devenir bon, que toute vérité n'est pas bonne à dire, et que prenant appui sur les événements tragiques de l'histoire, « en chacun de nous sommeille le bon, la brute et le truand ».

Ces deux remarques suffiront pour montrer que la décision de limiter le temps de l'expression politique, alors qu'elle s'applique à tous les élus ici présents, a fini par échapper aux motivations initiales qui ont été les vôtres pour servir de prétexte d'instaurer une ligne de presse pour humilier l'Opposition.

Dans le cas présent, les dérives ne sont qu'une bataille de mots croisés, mais le fait est là, que la décision prise, représente une brèche pour s'en prendre à l'unité républicaine qui constitue le socle de notre assemblée.

C'est pour éviter ce dernier risque que la célérité du Juge du Tribunal Administratif a prononcé pour plusieurs villes, l'annulation de clauses analogues de limitation de l'expression à 3 minutes en séance du Conseil Municipal, et à 500 caractères dans les publications officielles.

Ce Conseil Municipal est à l'image de l'étendard qui nous rassemble, composé de couleurs différentes, il nous livre la République en partage, en conférant l'autorité d'œuvrer pour le bien public.

Maintenir le cap du bien public lorsque le temps est à la tempête, voire à l'ouragan s'avère difficile, voire périlleux. Le découragement gagne les français qui doutent de la représentation nationale et boudent le choix des urnes.

Je n'insisterai pas sur la situation roannaise qui n'échappe pas à ce phénomène, ne cédon pas à la tentation de la démagogie, les listes minoritaires qui siègent dans ce Conseil ont cumulé plus de 300 propositions pour l'avenir de la ville de Roanne.

C'est un engagement et une force pour l'avenir de la ville qui au-delà de la réussite ou de l'échec aux urnes, doit encourager les roannais à prendre leur place dans les affaires publiques.

S'attaquer au symbole de l'unité républicaine, c'est décourager les bonnes volontés, c'est laisser penser que le bien public est une idée dépassée, c'est décourager le recours au vote quand on n'est pas d'accord, c'est alimenter l'idée qu'être minoritaire ne sert à rien, c'est un encouragement à brouiller d'unité républicaine qui veut que ce qui nous rassemble en tant que Nation est plus fort que ce qui divise.

M. le Maire je conclurai, les mots appartiennent pour moitié à qui les prononce et l'autre moitié à qui écoute. La limitation de l'expression politique qui colle aujourd'hui comme une brimade à l'égard de la seule opposition, produira d'autres dérives et interprétations à caractère démagogique.

Je vous demande de reconsidérer la décision votée en octobre dernier à la lumière de l'expérience que nous venons de faire, qui démontre qu'elle produit plus de difficultés qu'elle n'en résout pour les roannais, alors que vous disposez sans cela de tous les pouvoirs et de tous les moyens pour appliquer votre programme.

Monsieur le Maire : Vous avez une bonne plume, vous écrivez bien et vous vous êtes exprimé clairement, mais j'avoue qu'il est très difficile de suivre un propos qui s'éternise en longueur. Vous avez parlé 6 minutes 22 secondes, j'aurai pu vous interrompre à 3 minutes, mais comme c'est la première fois depuis 1 an que vous prenez la parole aussi longuement, je ne m'en suis pas senti l'autorité, pourtant j'avais le droit pour moi.

On peut débattre pendant des heures et des heures du fait qu'il est injuste de limiter le temps de parole, on pourrait aussi débattre pendant des heures et des heures pour considérer qu'avec 39 élus qui représentent 100 % des électeurs, certains accaparent le temps de parole au détriment d'autres, je ne dis pas que c'est le cas ce soir, je ne dis pas que c'est le cas aujourd'hui, mais ce qui a fondé ma proposition qui est devenue décision, qui a été votée aussi bien par l'ensemble des élus(es) de l'Agglomération, pas à l'unanimité je le concède, mais comme ici à la majorité municipale, c'est justement pour permettre à chaque élu individuellement de pouvoir s'exprimer sans porter la responsabilité morale de se dire « après tout ce que nous venons d'entendre, après des heures de Conseil, je souhaiterais intervenir sur un sujet, je vais m'autocensurer parce que d'autres ont abusé de ce temps de parole ».

C'était cela l'objectif que je poursuivais, permettre à chacun, chacune des communes, chacun des conseillers de pouvoir parler, parce que c'est vrai que lorsque l'on est dans un système, notamment où il y a une majorité et plusieurs Oppositions, c'est le cas ici au Conseil Municipal, on a un petit peu l'impression que parce qu'on est représentant d'un groupe, on se doit d'intervenir, de contrarier, de s'opposer, de l'exprimer, alors que quelques fois on est d'accord aussi bien sur le fond que sur la forme.

D'ailleurs l'article que vous évoquez, cela n'est pas ressorti parce que les journalistes sont libres d'écrire ce qu'ils souhaitent, mais j'ai mentionné que je n'avais pas de problème avec l'Opposition, si ce n'est les positions que je trouvais de temps en temps très dogmatiques, des prises de parole que je trouvais, avant que nous mettions en place ce système de réglementation du temps de parole, trop longues par rapport aux sujets, par rapport aux enjeux, et d'ailleurs je leur ai dit « je ne vise pas M. Iacovella parce qu'il ne fait pas partie de ceux qui prennent, de mon point de vue, la parole de façon intempestive et de façon démesurée, trop longue », vous n'étiez pas en cause.

Maintenant, je n'ai jamais eu pour ambition, ni pour volonté, et cela ne sera jamais le cas, d'humilier en quelque manière que ce soit, qui que ce soit et y compris l'Opposition.

Simplement, je souhaite quand je suis attaqué, pouvoir répondre, et je souhaite que les choses qui sont dites ici, soient des choses les plus justes possibles.

Je répète encore que, honnêtement, et d'ailleurs cela a été prouvé, aujourd'hui M. Beysson, Mme Riamon, d'autres ont pu clairement s'exprimer, faire passer un message tout en restant dans un temps imparti qui était de 3 minutes, et éventuellement une redite de 2 minutes.

Comme je l'ai dit, et pardon de me répéter, je l'ai expérimenté pendant 24 ans à l'Assemblée Nationale, et je peux vous dire que, quand vous êtes Parlementaire, des fois vous avez des choses sur des sujets nationaux, internationaux, qui vous tiennent à cœur, et vous aimeriez vraiment être entendu, et ce sont jamais ceux qui font des longs discours qui sont le plus entendus, ce sont ceux qui préparent leur intervention et qui sont capables en 2 minutes, de faire passer un message qui est ciselé, clair et qui permet d'être retenu, non seulement par l'attention de l'ensemble des collègues, mais également par les médias, quand on fait trop long, on n'intéresse pas.

C'est uniquement cela que j'ai voulu montrer en disant « limitons nous à 3 minutes et à 2 minutes en redite », mais jamais je n'ai voulu humilier qui que ce soit.

Après vous avez fait 6 minutes, comme vous venez de le dire, cela me permettra d'avoir le mot de la fin, vous avez dit que les paroles sont prises pour moitié pour ceux qui les prononcent et moitié pour ceux qui les écoutent, on va considérer que vous avez prononcé 3 minutes, et que nous avons écouté 3 minutes, par conséquent nous sommes restés dans les délais.

Je ne veux humilier personne, je veux que le débat se fasse, et vous me connaissez, chaque fois qu'il y a des questions, j'essaie d'apporter les réponses avec beaucoup de sincérité, il n'y a aucune tartufferie, il n'y a aucune humiliation, peu importe si Molière, si effectivement "Le bon, la bête et le truand", mais nous sommes là pour débattre. Simplement essayons de le faire dans des règles, d'abord de courtoisie, ce qui a toujours été le cas, et puis des règles de temps de parole qui restent limités. Après, celles et ceux qui veulent aller au Tribunal Administratif pour faire annuler le règlement, et bien qu'ils le fassent, ils utiliseront le droit, mais je pense qu'on gagnera tous à avoir des temps de parole qui soient limités.

Madame Dumoulin : Mon intervention n'aura pas la qualité évidemment de celle de M. Iacovella, mais bon comme je sais que je vais m'améliorer dans les années à venir, j'ai de l'espoir.

Par contre, nous vous voyons beaucoup en ce moment, communiquer M. le Maire, alors avec des moyens sympathiques, Instagram, TikTok, d'ailleurs j'ai beaucoup apprécié parce que j'ai regardé, votre chorégraphie, celle de Mme Lapalus aussi, j'ai trouvé cela vraiment très sympathique, je ne sais pas trop à quoi ça sert mais je trouve très sympathique.

Monsieur le Maire : Alors là je partage à 100 % votre point de vue. On m'a obligé !

Madame Dumoulin : J'ai bien vu qu'il y avait encore quelques petits progrès à faire, mais ce n'est pas grave, vous allez voir, on peut s'améliorer même dans ce domaine.

Quoi qu'il en soit, j'ai une question concernant ces campagnes de communication tout azimut, si je peux me permettre l'expression, vous avez fait appel et c'est très bien d'ailleurs, parce que les artistes en ce moment ont besoin de trouver des contrats, vous avez fait appel à une artiste pour des clips, j'en ai vu qu'un mais je pense qu'il y en a d'autres, pour prévenir les gestes barrières, on aimerait juste savoir quel est le coût de cette création ?

Evidemment j'ai une question concernant les gestes barrières, avec la COVID, nous avons en ce moment beaucoup de roannais, des roannais qui sont âgés, qui éprouvent, je vais le dire parce que c'est comme cela qu'ils nous le disent, quelque peu de la colère vis-à-vis du fait qu'ils n'arrivent pas à se faire vacciner.

Alors vous allez me dire « je n'y suis pour rien », oui certes évidemment, mais par contre vous pourriez peut être apporter, parce que je pense que vous avez des chiffres sur cette question, un peu de réconfort à ces roannais qui ont le sentiment d'être pris un peu au dépourvu dans cette situation où ils pensaient se faire vacciner et ils n'y arrivent pas. M. le Maire auriez-vous de l'information chiffrée, à savoir combien de roannais et de roannaises ont été vaccinés actuellement ? Combien ont eu une première dose, une deuxième dose ? Ce sont actuellement des questions qui sont celles de nos concitoyens, et il faut apporter une parole là-dessus. Je pense que j'ai fait moins de 3 minutes.

Monsieur le Maire : Bien sûr, il n'y a pas de souci. Sur la communication et notamment la communication humoristique qui était jouée par Mme Granut, que vous retrouvez sur les réseaux sociaux, c'est une réponse à l'appel à projet de l'Agence Régionale de Santé, qui voulait que nous fassions passer des messages sur les gestes barrières d'une façon un peu décalée, et donc toutes les collectivités ont été amenées à faire des propositions, et le service Communication de la Ville de Roanne a fait cette proposition, c'est dans ce cadre-là. Je me suis prêté bien volontiers, même si je ne me suis pas trouvé beaucoup de talent d'acteur, j'ai encore des progrès à faire, on en a tous comme vous disiez, pour essayer de montrer que ce n'est pas parce qu'on est maire, qu'on ne peut pas aussi jouer un rôle un peu décalé, et essayer de porter un message qui, même s'il reste sur le ton humoristique, n'en reste pas moins grave et sérieux.

Sur la colère des personnes âgées par rapport aux vaccinations, vous avez raison. Je le rappelle ici, même si la presse est partie, nous sommes toujours en direct sur les réseaux sociaux pour ce Conseil. Je suis comme vous, je regrette que toutes celles et tous ceux qui ont aujourd'hui plus de 65 ans et qu'on appelle à venir se faire vacciner, ne puissent pas le faire, et non seulement ne puissent pas le faire, mais ne puissent pas avoir aujourd'hui une date avec un rendez-vous, même si cela devait être au mois de mars, au mois d'avril, et au contraire, se trouvent confrontés soit à un centre de réponse qui ne leur donne pas de perspective.

Comme vous l'avez dit, l'Etat gère tout le système de vaccination. Nous collectivité, nous ne gérons rien, nous avons même proposé à l'Etat, le moment venu de pouvoir mettre à disposition des locaux pour faire un centre complémentaire de vaccination, en demandant néanmoins à l'Etat, de prendre à sa charge les moyens humains qui seront nécessaires d'être mis en place, parce qu'il faudra mobiliser des personnels administratifs au-delà des personnels médicaux pour pouvoir enregistrer, accueillir,... , et il n'y a aucune raison que ce soit les collectivités qui financent cela, alors que c'est du ressort pur de l'Etat qui a en charge ce système, pour l'instant nous n'en sommes pas là.

Aujourd'hui nous avons « la chance » d'avoir des livraisons régulières et conformes aux annonces du nombre de doses de vaccins, et donc nous vaccinons à l'Hôpital de Roanne environ 120 personnes par jour. Maintenant c'est insuffisant, nous aimerions en vacciner 1 000 par jour, mais nous n'avons que 120 doses, et ces 120 doses sont données... et il y a une programmation qui a été d'ailleurs envoyée par le Gouvernement par le biais des A.R.S.. Nous savons que dans le département de la Loire, dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, telle semaine il y a aura tant de doses fournies, telle semaine il y aura tant de doses pour la première injection, et tant pour la deuxième injection, on a le planning.

C'est insuffisant, cela va monter en puissance avec les livraisons qui doivent arriver, mais ça nous n'avons pas la main là-dessus. Par contre, je compatis effectivement, moi-même, je reçois comme vous des gens qui me disent « je veux faire vacciner mes parents qui sont âgés, on n'arrive pas à prendre rendez-vous », c'est déroutant et désolant, mais il faut se mettre aussi à la place, nous ne sommes pas les seuls au monde, et que nous avons 10 milliards d'individus, même plus. Il y a quand même près de 20 milliards de doses qu'il faut produire, aujourd'hui vous avez 3, 4, laboratoires qui à travers le monde, sont agréés pour fournir ces doses, la production, la logistique, d'autant plus qu'avec le premier vaccin où il fallait une logistique qui conservait des doses à - 80 °, cela ne s'invente pas, cela ne s'envoie pas par la Poste, c'est compliqué.

Je vais donner la parole à Maryvonne Loughraieb qui suit ces sujets pour nous, et qui est en contact permanent, quotidien avec l'Hôpital pour vous donner des éléments factuels, mais nous sommes tous demandeurs d'avoir davantage de doses pour vacciner davantage de personnes. Moi je me raccroche à l'annonce qui a été faite par le Gouvernement, c'est que fin août, toute la population qui le souhaite soit vaccinée, et c'est ainsi que nous sortirons, je pense c'est ma conviction profonde, de cette situation pandémique.

Madame Loughraieb : M. le Maire vous l'a dit, chaque jour 120 personnes sont vaccinées et avec le vaccin Pfizer, et depuis lundi un nouveau centre de vaccination a ouvert au Centre Hospitalier, exclusivement pour les médico, para-médico et les pompiers, les gens qui sont en contact rapproché avec la population. Ces gens là sont donc vaccinés avec le vaccin Astrazeneca.

C'est vrai beaucoup de gens sont mécontents mais je pense que, quand on arrive à leur donner des explications, ils comprennent parfaitement.

Alors il y a la plateforme Maiia et puis la plateforme ligérienne dont le numéro est le même depuis un certain temps, qui donneront de nouveau des rendez-vous à partir du 15 février.

Actuellement, il y a eu une interruption mais beaucoup de gens n'avaient pas prévu leur deuxième injection, et c'est absolument indispensable qu'elle soit faite avant le 28^{ième} jour après la première injection.

Au niveau de ce qui se passe sur Roanne, la situation est relativement stable, le taux d'incidence a tendance à baisser un peu sur la Loire, très lentement puisqu'il est à 214. Il baisse très lentement, sur Roanne on est plutôt un peu plus haut autour de 250, on a encore des quartiers qui sont supérieurs, bien supérieurs puisque pas loin de 500.

Au niveau du Centre Hospitalier, une situation relativement stable depuis plusieurs semaines avec 9 personnes en réanimation, et environ 17 personnes en unité COVID, c'est stable mais aussi parce que depuis le début de la semaine quelques patients sont partis directement de l'urgence sur St-Etienne.

Si vous avez d'autres questions, je suis à votre disposition.

Monsieur Beysson : Deux questions, une sur la situation Bio-Rad, on voulait savoir si vous avez des éléments récents sur cette question-là à partager, et puis en ce qui concerne le Centre Paul Pillet, on voudrait savoir du coup où en est la réflexion par rapport aux éléments qu'on avait apportés sur l'empreinte carbone et matériel du chantier de rénovation, qu'on a mis sur le tapis il y a maintenant 8 mois, on voudrait savoir s'il y a des éléments que vous pouvez nous faire parvenir.

Monsieur le Maire : Sur Bio-Rad, rien de plus que ce que j'ai eu l'occasion d'exprimer à la presse. Nous avons tous été surpris par cette annonce. J'ai reçu une lettre recommandée qui m'est arrivée lundi matin, qui m'annonce cela, je reçois le dirigeant du site lundi matin prochain et les responsables des personnels lundi après-midi. J'espère avoir d'autres informations à cette occasion.

En ce qui concerne le Centre Paul Pillet, non vous n'aurez pas d'autres informations, parce que je ne vais pas lancer une étude pour connaître le bilan carbone des travaux.

Monsieur Beysson : Il me semblait qu'on avait convenu que vous alliez nous passer des éléments. La dernière fois qu'on vous avait réinterrogé, vous nous aviez dit « qu'il faut laisser le temps aux services de travailler, mais on vous passera les éléments quand on les aura », du coup vous changez...

Monsieur le Maire : Les éléments, moi les services me disent « on ne peut pas faire une étude pour savoir quel est le bilan carbone des travaux ».

Monsieur Beysson : Non mais d'avoir une réflexion par rapport aux empreintes des matériaux, cela nous a été dit en commission que c'était en travail, cela nous a été dit par vous, je suis en train de le faire, et là vous nous dites « n'attendez rien, vous n'aurez jamais rien ».

Monsieur le Maire : Oui, sur un prochain bâtiment peut-être. Cela n'a pas été prévu dès le départ, à partir du moment où on ne l'a pas prévu, je ne peux pas demander aux services de demander aux entreprises quelque chose qui ne fait pas partie du contrat.

Monsieur Beysson : D'accord, changement de programme, ça fait 6 mois qu'on attend pour rien, OK merci.

Monsieur le Maire : Je sais bien que vous êtes toujours à vouloir davantage, vous êtes un petit peu le Monsieur Ducros des épices, toujours un petit peu plus. Non, on va mettre une somme colossale pour rendre ce bâtiment vertueux, c'est un progrès. Si maintenant ce progrès, vous le trouvez insuffisant, c'est votre problème, mais moi je considère qu'on a fait le job, et pas seulement selon vos méthodes c'est certain, vous auriez fait différemment sauf que d'abord le programme a été lancé avant les élections, et que nous, nous ne sommes pas dans ce trip là pour perdre beaucoup d'énergie intellectuelle pour savoir ce que nous aurions pu gagner en calculant l'empreinte carbone des travaux.

On va déjà avoir un bon bilan positif de l'empreinte carbone du fonctionnement du bâtiment quand les travaux seront terminés par rapport au fonctionnement actuel, je pense que c'est déjà pour la planète, pour nous-mêmes positif, maintenant je reconnais volontiers que nous n'avons pas été aussi bon que vous l'auriez souhaité, que vous l'auriez été vous-même sur ce dossier, mais c'est une autre histoire.

Monsieur Beysson : S'il vous plait M. le Maire

Monsieur le Maire : Je ne vois pas ce que vous voulez dire de plus.

Monsieur Beysson : Je n'ai pas un problème de fond par rapport au projet, mon problème c'est l'inconstance dans ce que vous nous dites, puisque vous avez pris des engagements dans ce Conseil Municipal pour nous dire que vous alliez nous donner des informations, et là vous changez d'avis, c'est ça mon problème.

Monsieur le Maire : Je ne change pas d'avis....

Monsieur Beysson : C'est ce que vous nous annoncez en Conseil Municipal, M. Nicolin, c'est comme pour St Paul, on ne sait pas si on peut s'y fier parce qu'au final ça change le lendemain et sans explication.

Monsieur le Maire : Vous considérez cela comme un changement, moi vous m'avez interrogé sur le sujet, j'ai dit je vais faire regarder aux services si c'est possible d'avoir ça, on me dit « non c'est trop compliqué ».

Monsieur Beysson : Compte rendu et vidéo de Conseil Municipal à l'appui.

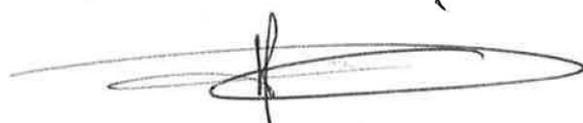
Monsieur le Maire : Mais peut-être, mais je vois que vous n'avez jamais rien géré dans votre vie, mais quand vous faites appel à des hommes et à des femmes et que vous leur demandez quelque chose, qu'on vous dit « non ce n'est pas possible où c'est trop coûteux », et bien un moment donné on prend une décision, on ne fait pas.

Monsieur Beysson : Et on informe les gens auprès de qui on a pris des engagements, je vous remercie, bonne soirée.

Monsieur le Maire : Je viens de vous informer, vous êtes informé, maintenant je ne suis pas tenu de vous donner des informations au moment où vous le souhaitez.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 heures 15.

La Secrétaire



Jade PETIT

Le Maire



Yves NICOLIN
Président de Roannais Agglomération